

D. de Chavigny

L'Église & L'Académie Protestantes
de Saumur

BV
4140
.F8
C45
1914



BV 4140 .F8 C45 1914
Desm e de Chavigny, Octave
Charles Joseph.
L' Eglise & l'acad emie
protestantes de Saumur

D. DE CHAVIGNY

L'ÉGLISE & L'ACADÉMIE
PROTESTANTES
DE SAUMUR



SAUMUR
IMPRIMERIE PAUL GODET
4, place du Marché-Noir, et rue d'Orléans, 16

1914

LIBRARY OF PRINCETON

LIBRARY OF PRINCETON
OCT 24 1958
THEOLOGICAL SEMINARY





Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

LIBRARY OF PRINCE
OCT 24 195
THEOLOGICAL SEM

D. DE CHAVIGNY

L'ÉGLISE & L'ACADÉMIE
PROTESTANTES
DE SAUMUR



SAUMUR
IMPRIMERIE PAUL GODET
4, place du Marché-Noir, et rue d'Orléans, 16

1914

L'ÉGLISE & L'ACADÉMIE PROTESTANTES DE SAUMUR

Leurs Origines

L'apogée, la Décadence, la Chute

Révocation de l'Edit de Nantes

1589 — 1685

L'alliance, si désirée par tous les bons Français, du dernier des Valois avec le premier des Bourbons, venait d'être conclue (1). Philippe Duplessis-Mornay, aussi habile diplomate que patriote éclairé, y avait fortement contribué. Grâce à lui, Saumur devenait ville protestante, et ce passage de la Loire, depuis si longtemps convoité par les chefs du parti, tombait enfin entre leurs mains.

Henri III avait longtemps hésité à se dessaisir de cette ville dont l'importance stratégique était grande. Il avait offert les Ponts-de-Cé au lieu de Saumur, et le roi de Navarre, craignant de faire échouer les négociations, avait accepté l'échange. Mais ce n'était pas tout de promettre, il fallait tenir, et quand Duplessis se présenta devant la place pour en prendre possession au nom du Béarnais,

(1) Le traité fut signé le 3 avril 1589, au Plessis-les-Tours et publié le 21 du même mois.

Cosseins (1), gouverneur pour le duc de Mayenne, lui en refusa l'entrée. Fort contrarié, le roi de Navarre s'en alla à Gonnord, chez M. de Méru (2), tandis que Duplessis retournait à Tours trouver le roi.

En passant par Saumur il s'y arrêta et le capitaine Pol, qui commandait au château, pour le compte de Lessart (3) gouverneur de la ville, lui fit entendre que, moyennant finances, il était disposé à lui livrer la place. Quand Lessart eut vent de cette affaire, il voulut en profiter et, pour 10.000 écus et le gouvernement de Châtillon-sur-Loire, consentit à livrer la ville. Henri III accepta l'échange sous condition que, pendant les quatre premiers mois de l'occupation protestante, le culte public ne serait pas exercé dans Saumur.

Le 15 avril, Duplessis, à la tête du régiment de Préaux, se présenta devant les portes. Lessart laissa tomber les clefs de la ville, qui furent ramassées par Beaulieu-de-Ruzé (4), secrétaire d'Etat, chargé par le roi de remettre la place entre les mains de Duplessis et de recevoir son serment de fidélité. Aussitôt les compagnies de Préaux occupèrent la ville, tandis que 1000 hommes, sous les ordres de Coligny-Châtillon, s'installèrent dans les faubourgs de la Croix-Verte et du Pont-Fouchard. M. de Bernapré, vieux gentilhomme huguenot, fut nommé gouverneur du Château, et quatre enseignes du régiment de Préaux formèrent la garnison de la ville.

Le 19 avril, le roi de Navarre fit son entrée à Saumur, ne pouvant cacher sa joie d'être enfin en possession de ce passage de la Loire qui permettait à son armée de marcher sur Paris.

C'est donc de cette époque que l'on doit faire dater l'exercice *légal* du culte protestant à Saumur. On a bien prétendu que longtemps avant cette date, des ministres protestants, en particulier Jehan de l'Espine, y avaient exercé leur ministère, mais s'il en est ainsi, ce ne fut que passagèrement et illégalement. Dès le début de la Réforme, le parti protestant fut nombreux et puissant à Saumur. En 1555, l'abbesse de Fontevrault, Louise de Bourbon, écrivant à son neveu, le duc de Guise, se plaignait que

(1) Cosseins, gouverneur des Ponts-de-Cé, pour la Ligue.

(2) Gonnord, bourg et château, à 8 lieues de Saumur, appartient pendant longtemps, à la maison du Bellay, puis aux Montmorency. Méru, frère cadet du second connétable de Montmorency.

(3) Florent Guyot, sieur de Lessart, avait succédé, en 1585, à Florent-du-Pons, comme gouverneur de Saumur.

(4) Martin Ruzé, depuis baron de St-Mars. Son neveu Coiffier dit Ruzé, marquis d'Effiat, en hérita. Il fut père du grand-écuyer St-Mars, décapité par ordre du Cardinal de Richelieu.

Saumur « la ville de la province jusqu'alors la plus nette « de toutes fausses doctrines, fut devenue un second « Genève, et que grand nombre d'habitants, même les « officiers du roi, fussent infectés de la lèpre calviniste ».

La réforme avait fait en effet de nombreux prosélytes à Saumur, surtout parmi la haute bourgeoisie et les officiers de la ville. Le lieutenant particulier, François Bourneau, l'avocat du roi, Robert le Mazçon, Jehan Lebœuf, juge de la prévôté, Jehan Charbonneau, receveur des traites, les élus Jehan Lambert et Chauverean, les avocats Mathieu Torigny, Guillot, Ogier, les notaires royaux, René Jacob et Pierre Oudry, les fermiers de l'abbaye, Jacob et Guillot-Delavau, etc..., en étaient suspects et prirent tous une part, plus ou moins grande, au pillage des églises en 1562 (1).

Saumur ne resta que peu de temps au pouvoir des protestants et, jusqu'en 1575, sous l'énergique gouvernement du duc de Montpensier, il n'y eut, dans la ville, ni séditions religieuses, ni exercice public du culte réformé, ce qui, dans la plupart des lieux, fut la cause des troubles.

La fuite du duc d'Alençon (septembre 1575), la trêve signée peu de temps après, entre le duc et la reine-mère, au château de Champigny-sur-Veude, modifia un peu, du moins momentanément cette situation. Comme place de sûreté accordée au duc, les protestants de Saumur furent autorisés à avoir, dans cette ville, deux maisons particulières pour l'exercice de leur culte, mais seulement pendant la durée de la trêve. Profitèrent-ils de cette permission ? c'est douteux et la prétendue abjuration faite par Henri de Navarre, à Saumur, ne repose sur aucun fondement. Il n'y avait à cette époque dans cette ville ni prêche, ni église, ni lieu de réunion. L'abjuration du Béarnais eut lieu à Alençon, aussitôt après son évasion de la cour (2).

La fuite du roi de Navarre avait décidé Henri III à traiter, coûte que coûte, avec son frère. La paix fut signée le 14 mai 1576, à Beaulieu, près de Loches (3). Ce fut pour les protestants, la plus avantageuse qu'ils eussent encore conclue. L'exercice de leur religion leur fut accordé dans toutes les villes du royaume qui leur appartenaient ainsi que dans les places catholiques où cet exercice n'avait pas été interrompu pendant la durée des guerres civiles (4).

(1) Bibli. Saumur. mss. Procès-verbal sur les désordres et pillages commis à Saumur, par les protestants en 1562. Note 1 Nom des habitants de Saumur, ayant pris part au pillage de l'abbaye de St-Florent, en 1562.

(2) State papers an 1575-1576. let 640. He is now besieging. Le Mans 12 Th. Feb. II. He has declared himself Protestant.

(3) Paix de Beaulieu, publiée le 27 mai 1576, à Angers.

(4) Art. IV du traité de Beaulieu.

Aucune ville de l'Anjou et du Saumurois n'était dans ce cas ; la situation du parti protestant dans ces provinces ne s'y trouva donc pas modifiée au point de vue de l'exercice du culte. Bussy (1), pour le moment favori du duc d'Alençon, reçut le gouvernement de l'Anjou et le sieur de Tilly (2), au grand mécontentement des habitants qui auraient désiré garder pour gouverneur M. du Bellay (3), commanda la province au nom de Bussy.

A Saumur, St-Mars, avec Hubert de Lasse pour lieutenant, fut maintenu au gouvernement de la place.

Dix-huit mois après la signature de la paix de Beaulieu, les protestants d'Anjou n'avaient pas encore obtenu de leur nouveau gouverneur que le lieu de réunion que leur avait promis cette paix, leur fut désigné. Le 1^{er} novembre 1578, ils avaient présenté une requête dans ce but à M. de Tilly. Cette requête signée : René Tilloy, pour le ressort d'Angers, Charles Dublay, pour le baillage de Beaufort, Delavau, pour la sénéchaussée de Saumur, avait été renvoyée, par Tilly, aux conseillers de la ville d'Angers. Ces derniers supplièrent leur gouverneur de surseoir à toute désignation de lieu « avant que le Roi et Monsieur « n'aient fait connaître leur volonté et que, dans le cas « où il plairait au Roi qu'il soit établi un lieu de prêche, « ce ne soit qu'en un seul lieu (4). »

Les catholiques usaient de tous les moyens pour empêcher, ou tout au moins pour retarder, l'établissement d'un lieu public de prêche. L'évêque d'Angers, Monseigneur Ruzé (5), fort influent à la cour, fut supplié d'intervenir auprès du roi, en faveur des catholiques d'Anjou ; de leur côté, les protestants s'adressèrent au roi de Navarre, alors en conférence à Nérac avec la reine-mère, et, le 29 janvier 1579, Henri III écrivit à Bussy « que la royne, sa « dame et mère, désiroit sçavoir, à la vérité, quelz lieux onst esté baillés, en son gouvernement, à ceux de la R. P. R. (6).

Fort occupé de ses amours, Bussy ne répondit pas de suite au roi. Il chargea Tilly de désigner l'emplacement du prêche. Circonvenu par les conseillers de la ville et

(1) Louis de Clermont, dit d'Amboise, à cause de Renée d'Amboise ; sa grand'mère. Fils de Jacques de Clermont et de Catherine de Beauvau, seigneur de la Baronnie de Bussy, dans le Nivernais.

(2) Charles Dubourget, sieur de Tilly. Il mourut à Angers, le 4 décembre 1581. Charles de Tilly était borgne.

(3) Jacques du Bellay, comte de Tonnerre. Il fit son entrée à Angers le 19 avril 1571.

(4) Mairie d'Angers. Reg. des conclusions B.B. 35 f° 288. B.B. 36 f° 97.98.

(5) Guillaume Ruzé, aumônier et confesseur du roi Henri III.

(6) Mairie d'Angers. Reg. des Conclusions. B. B. 36 f° 36 et 101.

par le maire d'Angers, le gouverneur décida que le seul lieu de l'Anjou, où l'exercice du culte pouvait être autorisé, était les faubourgs de Baugé.

Se sentant forts de l'appui de la reine-mère, qui ne songeait alors qu'à contenter son gendre, le roi de Navarre, les protestants ne tinrent aucun compte de la décision de leur gouverneur, et continuèrent à aller au prêche de Châtillon, situé paroisse de Cantenay, proche Angers (1), « d'autant plus, disaient-ils, qu'en icelluy le lieu d'exercice a » este fait auparavant, et que le dit lieu appartient au » sieur de la Fourerye (2), lequel est prêt à le bailler » pourvu qu'il luy soyt permis (3). »

Ils auraient pu ajouter que l'Edit d'Amboise leur avait accordé ce droit et qu'en 1568, le ministre l'Espine y avait publiquement prêché.

Le Conseil de ville s'opposa de nouveau à cette prétention. L'art. VIII de l'Edit, disaient les conseillers, a ordonné, « qu'il n'y aurait qu'un seul lieu en chacune des anciennes » sénéchaussées et faulxbourgs de l'une des villes de ces » sénéchaussées, où l'exercice du culte serait permis. La » ville de Baugé, située au milieu du païs d'Anjou, dans » laquelle cy-devant, ceux de la religion ont fait bastir un » temple, est le lieu le mieux placé pour y tenir le prêche. » Ce n'est pas, ajoutaient-ils, parce que cinq ou six » petits huguenots de la ville d'Angers, hommes mécaniques » et de néant, demandent pour leur commodité, qu'Avrillé, » Sorges ou Cantenay soient désignés, qu'il faut leur » accorder d'autant plus qu'il y a déjà que trop de gentils » hommes qui font tenir le prêche en leurs maisons » es qu'elles ils donnent libre accès à ceux de la religion (4). »

Pour mettre fin à ce conflit qui menaçait de s'éterniser, Bussy confirma le choix de Tilly et désigna les faubourgs de Baugé, comme seul lieu d'exercice, pour l'Anjou. Une décision royale de 1581 confirma ce choix.

Cependant à la suite du synode de Prigné (5), Jehan Fleury (6), pasteur à Angers, fut chargé de présenter une nouvelle supplique au roi. On demandait que le prêche fut autorisé dans l'un des cinq lieux suivants : Les fau-

(1) Châtillon, fief, paroisse de Cantenay-Epinard, près Angers.

(2) Charles Guyot, sieur de Cantenay et de la Fourerye, un des chefs du parti protestant.

(3) Mairie d'Angers. Reg. des Conclusions, B. B. 36, f° 113.

(4) Mairie d'Angers. Reg. des Conclusions, B. B. 36, f° 114 et 115.

(5) Prigné, paroisse de Bierné.

(6) Fleury Jehan, ministre à Angers, puis attaché à M. de la Boullaye, devint ministre à Loudun. Il était gendre du ministre Louveau.

bourgs d'Angers, Avrillé, Sorges, Cantenay ou les Ponts-de-Cé. Cette requête est signée : J. Bouguet, pour Baugé et Beaufort ; La Chesnaye et Malsousse, pour Château-Gontier ; Trioche (1) et René Pineau (2), pour le Craonnais ; René Tilloy, d'Andigné, de Bois-Joullain (3), Charles Guyot (4) Reverdy, Rivière, de Porte-Bise (5), pour l'église d'Angers ; Lemercier, Jean Baïf (6), pour l'église des Grands-Moulins (7) etc... Aucun protestant de Saumur ne signa cette requête. Enfin le 18 Juin 1581, le duc François, ayant besoin de l'aide de ses sujets protestants, pour son expédition dans les Pays-Bas, fit droit à leur requête et chargea Tilly et Lejeune, avocat du roi à Angers, de mettre les protestants en possession du Temple de Cantenay (8).

Au grand mécontentement des catholiques, les temples de Baugé et de Cantenay furent donc, jusqu'à l'Edit de Nantes, temples publics et reconnus. Non seulement on y exerçait le culte, mais l'église protestante y était dressée dans les formes prescrites par Calvin (9).

Ces préliminaires terminés, nous allons maintenant nous occuper exclusivement de l'Eglise de Saumur. Nous la suivrons dans ses bonnes et mauvaises fortunes, depuis sa fondation, jusqu'au jour, où elle disparut dans la tourmente de la Révocation.

En attendant que les fortifications du Château fussent terminées, le nouveau gouverneur de Saumur se logea dans une maison située à la montée du Château (10). Il avait amené avec lui, pour pourvoir aux besoins religieux de sa maison et des soldats de la garnison, un vieux ministre, héros des premières luttes du protestantisme, Jehan de l'Espine (11). Le prêche devenu public après les quatre mois

(1) Trioche, ministre de Châteauneuf-sur-Sarthe.

(2) Père de Jean Pineau, ministre à Baugé.

(3) Bois-Joullain, fief, paroisse d'Angrie.

(4) Charles Guyot, sieur de Cantenay.

(5) Porte-Bise, fief paroisse de Tiercé.

(6) Jehan Baïf, de la famille du poète L. de Baïf, Baïf, fief, paroisse d'Huillé.

(7) Nom d'un des faubourgs de Beaufort.

(8) Bibl. d'Angers, mss, 873, f^{os} 21 et 25.

(9) L'Edit de Nantes 1598 attribua aux protestants six villes en Anjou : Sorges, Saumur, Baugé, Craon, Château-Gontier et Pringe ou la Guenaudière.

(10) Grande-Rue, 45, dit-on.

(11) Jehan de l'Espine (Spina A cant huis), embrassa la Réforme en 1561. Esprit timide et hésitant, il prêcha clandestinement à Angers et probablement à Saumur. Pasteur à Provins en 1564, puis à la Rochelle et à Fontenay. Il ne semble pas y avoir exercé pendant longtemps son ministère. A la St-Barthélemy, il se réfugia à Montargis, auprès de Renée de Ferrare. Plus connu par ses ouvrages et ses controverses que par sa prédication, il prit part au colloque de Poissy, où il eut comme adversaires, les docteurs catholiques Vigor et Saintes.

de possession écoulés, se tint d'abord dans un lieu nommé la Fourrière, Démoli par suite de nécessités militaires, Duplessis loua, pour un écu et demi, un des Jeux de Paume de la ville et peu de temps après acheta, près de la Porte-du-Bourg, un terrain pour y construire le temple (1).

M^{me} Duplessis qui, pendant les absences de son mari occupé soit de guerres, soit de négociations, résidait à Saumur, en dirigea les travaux et cela avec tant de zèle que l'édifice fut achevé au commencement de 1593 (2).

Le mois de mars de cette année, Henri IV se trouvant à Saumur, avec sa sœur, Madame Catherine (3), le temple fut inauguré.

L'église de Saumur se trouvait donc constituée ; pourvue d'un pasteur choisi par les fidèles, d'un Consistoire d'Anciens et d'Assemblées périodiques.

M. Duplessis, ayant généreusement donné à l'église de Saumur le nouveau Temple (4), l'assemblée des fidèles élit, pour pasteur, François Greslier, dit de Machefer.

M. Greslier ou Grellier, avocat au Parlement, était d'origine saumuroise (5). Il avait épousé la demoiselle Bourneau (6), d'une famille de haute bourgeoisie.

L'âge avancé (7) de Jehan de l'Espine ne lui permettant

(1) Acquet par Duplessis en 1590, à François Fresnau et N. de la Plante, son épouse, de terrains pour y bâtir un Temple. Le prix de cette acquisition fut de 18 L. T.

(2) Mémoires de Duplessis.

(3) Catherine de Navarre, épousa, le 31 janvier 1599, Henri, duc de Lorraine et de Bar, surnommé le Bon, fils de Charles II, duc de Lorraine et de Claude de France, fille de Henri II. Catherine, était âgée de 40 ans quand elle se maria.

(4) Par procuration en date du 20 Janvier 1601, donnée par l'église de Saumur, à François Greslier, ministre, Pierre Cuton, Michel Jain et plusieurs autres faisant la plus grande et saine partie de ceux de la Religion Réformée et aussi à M^{re} François Drugon, conseiller du roi, avocat à Saumur, et Briand Nyotte, aussi conseiller du roi, et autres au nombre de 14, auxquels les d. de la religion donnent pouvoir d'accepter, pour eux et ceux de la Religion, le don que Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Mornay et Charlotte d'Arbaleste, son épouse, leur font du Temple qu'ils ont fait construire, y compris les logis, appartenances, allées, issues, avenues du Temple, joignant d'un côté la muraille de la ville, et d'un bout la Grande-Rue, qui va à la porte du Bourg. Duplessis se réservait sa vie durant, l'usufruit des logis et une tour joignant les murailles de la ville.

(5) Greslier. En 1588, Pierre Greslier, lieutenant particulier à Saumur. Même année Mathurin Grelier, élu de cette ville. Arch. M et L., f^o 4386.

(6) Bourneau, 1433. André Bourneau, avocat à la cour de Chinon et de Montsoreau 1594, Bourneau le Brandelier, élu de Saumur. Branches : Bourneau de la Cour, de Montaglan, des Cerisiers. Arch. M et L. E 1512.

(7) Reg. Etat-Civil protestants, Saumur.

Jehan de l'Espine, décès 15 Septembre 1596. Il fut enterré en grande pompe dans le cimetière de la Billange. En 1570, Pierre Augrand de Saumur avait acheté, pour 12 écus, un jardin clos de murs, joignant d'un côté aux Halles de la Billange, de l'autre la rue Berault, pour inhumer les corps de ceux de la religion. Ce cimetière était inondé à toutes les crues. On enterrait alors les corps des Protestants dans un coin du cimetière de Nantilly.

plus d'exercer ses fonctions de pasteur, M. de Mâchefer resta seul pour prendre soin du troupeau. Mais ses nombreuses affaires, ses absences fréquentes faisaient qu'il négligeait un peu les intérêts spirituels de son église. Le consistoire dut lui adjoindre un jeune ministre, M. Vincent (1), fils d'un pasteur de la Rochelle.

En 1602, M. de Mâchefer étant allé à Paris, pour un procès, voulut visiter les travaux du Louvre. Une planche se rompit sous lui et il tomba si malheureusement qu'il se rompit l'épine dorsale (2). M. Vincent l'avait précédé dans la tombe. Il était mort au mois d'avril 1599, d'une pleurésie (3). M. de la Noue (4) qui le remplaça, succomba au même mal, en 1603.

En attendant que le jeune Bouchereau, que Duplessis faisait élever à l'Université de Leyde, eut reçu l'imposition des aînés, l'église de Saumur dut avoir recours à celle de Vitré, qui lui prêta, pour quelques mois, Merlin le jeune (5) et à celle de Tours, qui lui envoya un jeune ministre, Daniel Couppé.

Daniel Couppé avait débuté par être ministre à l'Île-Bouchard. Le synode de Bauge l'envoya comme adjoint auprès de Pineau des Aigues, ministre à Tours. Il devint ministre à Saumur, en même temps que Samuel Bouchereau. Demandé par l'église de Loudun vers 1612, il y exerça, jusqu'à sa mort, ses fonctions de pasteur (6). Il fut remplacé, à Saumur, par Daniel Renaudot, qui mourut, dans cette ville, en 1615 (7). Louis Cappel, professeur d'Hébreu, remplit alors pendant quelque temps les fonctions de ministre (voir professeur d'Hébreu). (7 bis).

Samuel Bouchereau, qui exerçait le ministère en même temps que Couppé et Renaudot, était originaire de Saumur où quelques-uns de ses parents occupaient des positions en vue (8). Son père, Anceau, habitait Bourgueil, et

(1) Vincent. Sa femme Claude Doucher, fille du ministre.

(2) Mémoires de Duplessis.

(3) id. ibid.

(4) Félix du Tronchay ou du Tronchet, dit de la Noue, ministre à Beaufort, puis à Saumur. V. Haag. M. de la Noue s'occupait avec zèle du collège et s'était offert pour y faire une leçon de grec. Mémoires de Duplessis.

(5) Merlin Jacques, pasteur de Vitré, fut prêté à l'église de Saumur en 1603.

(6) Dupin de Saint-André. Hist. du Protestantisme en Touraine. Etat-Civil des Pro. Saumur.

(7 et 7 bis) id. ibid.

(8) On trouve dans l'Etat-Civil des Protestants, Saumur, 1593-1685. René B. avocat, 1593. Gilles B., sieur de la Manche, ancien de l'Eglise de Saumur, 1599. Adam B. qui en 1605 épouse Marie Pineau. Philippe B. fils du ministre, 1620. Marie B. femme de Pierre Cougnet, etc.

comme, dans cette petite ville, il n'y avait ni pasteur, ni temple, le jeune Bouchereau fut porté, pour être baptisé au temple de Baussay, près de Loudun. Il reçut de ses parrains et marraines, Michel Vouaulx et Françoise Herbelin le prénom de Samuel (1). Il épousa le 20 janvier 1619, Marthe Prunier, dont il eut plusieurs enfants et mourut le 25 décembre 1630, après avoir été ministre de l'église de Saumur, pendant 27 ans.

Avec Bouchereau, commence la période où l'église de Saumur va briller de tout son éclat. L'éloquence du nouveau pasteur, la science théologique de son successeur vont porter au loin sa renommée. Plus ne sera besoin de recourir aux églises voisines pour trouver des ministres. Elle en fournira à toute la France. Les églises étrangères, elles-mêmes, enverront à Saumur les jeunes gens qui se destinent à la carrière ecclésiastique, pour s'y former sous la direction de ses doctes professeurs et de ses savants théologiens.

La mort du fils unique de Duplessis, le jeune de Boves (2), tué, le 22 octobre 1695, à l'attaque de Gueldres, place de la Hollande, où il servait dans l'armée de Maurice de Nassau, fut pour le jeune pasteur l'occasion de faire connaître à ses administrés ses talents d'orateur et la bonté de son cœur. Il sut trouver ces mots consolateurs qui calment les plus vives douleurs. Depuis ce jour, il devint pour le malheureux père l'ami des heures mauvaises. M^{me} Duplessis, depuis longtemps malade, ne put résister à son chagrin. Elle mourut trois semaines après l'enterrement de son fils et fut ensevelie, le 25 mai 1606, dans le sépulcre où reposait son enfant (3). Dans cette occasion, tous les habitants de la ville, sans distinction de religion, s'unirent pour donner à leur gouverneur le témoignage de leur affection.

Duplessis trouva dans ses travaux littéraires (4), dans ses occupations politiques, sinon l'oubli, du moins une diversion à ses peines de famille. L'assemblée politique, tenue à Saumur en 1611, l'appela à la présidence. Bouchereau

(1) Arch. M^{ales} de Loudun. Reg. des baptêmes faits dans l'église de Baussay, jusqu'en l'année 1582. La mère de S. Bouchereau s'appelait Marguerite Baron. Le baptême fut célébré le 26 juillet 1580.

(2) Le corps de de Boves fut ramené de Hollande et enseveli à Saumur, dans le caveau de la famille, situé près du Temple. Trois semaines après son fils, M^{me} Duplessis, succombant à son chagrin, l'y rejoignit. Lorsque Duplessis dut quitter Saumur, en 1621, il fit transporter à la Forêt-sur-Sèvre tous les membres de sa famille ensevelis dans le Sépulcre du Temple.

(3) Mémoires de Duplessis.

(4) Ce fut à cette époque que parut le Mystère d'Iniquité, le plus célèbre des ouvrages de Duplessis.

en cette occasion lui fut d'un très grand secours. Il décida les députés du Tiers, presque tous ministres (1), à se rallier à la politique tolérante de Duplessis, et à le soutenir contre la violence de Bouillon et les intrigues de Sully, ce qui évita à la France une nouvelle guerre civile. Aussi, l'année suivante, Duplessis envoya-t-il Bouchereau à l'assemblée du cercle de la Rochelle, pour détourner Rohan de prendre les armes.

En 1614, l'Eglise et l'Académie de Saumur délèguèrent Bouchereau au synode National de Tonneins. Il était chargé de présenter, aux membres du Synode, un mémoire des Réformes demandées par le Conseil Académique. De nouvelles lois furent promulguées et les élèves, invités à s'y conformer.

Au mois d'août de la même année, la régente et le jeune roi vinrent à Saumur. Bouchereau fut chargé de les haranguer. La reine fut reçue à la porte de la Billange où Bouchereau, assisté de deux étudiants de l'Académie, prononça un discours fort goûté par la reine et par les seigneurs de la cour (2).

Aux Etats-Généraux de 1614, le Clergé avait demandé la suppression de l'Académie de Saumur, et que défense fut faite aux étrangers d'être professeurs, régents ou précepteurs en France. Cette défense intéressait au plus haut point l'Académie de Saumur, où le nombre des maîtres d'origine étrangère était grand. L'Edit de Nantes était muet sur ce point. Dès 1575, les protestants avaient demandé la faculté d'établir des écoles et d'y faire venir des maîtres étrangers. Les édits de Beaulieu et de Poitiers leur reconnurent ce droit, mais restèrent muets sur la question des étrangers. L'Edit de Nantes s'en expliqua d'une façon obscure. Il ordonna « qu'il ne soit fait » différence ny distinction, pour le regard de la religion, » à recevoir des Escholiers, pour estre instruits ès » Université, Collèges et Ecoles. »

Lorsque Duplessis songea à établir, à Saumur, un collège, il s'y crut suffisamment autorisé par l'Edit de Poitiers. Il se borna à en parler au roi, lorsqu'il vint à Saumur en 1593, et négligea de faire enregistrer au Parlement les lettres d'autorisation.

Dès le mois d'avril 1592, il écrivait à M. de Fontaine : « Nous avons un beau Temple et nous méditons un » collège (3) ».

(1) L'assemblée de 1611 comptait 70 Députés, dont 36 du Tiers, parmi lesquels 20 ministres, dont : Chamier, Desbordes, Mercier, le fameux hébraïsant.

(2) Les étudiants devaient prononcer leur harangue en français.

(3) Mémoires de Duplessis.

Non seulement Duplessis rêvait de fonder un collège à Saumur, mais aussi une Université à l'instar de celles d'Ecosse et de Hollande. Aussi cherchait-il de tous côtés les hommes capables de l'aider dans cette entreprise difficile, des professeurs, dont la renommée attirerait sur les bancs de son Ecole une foule nombreuse d'étudiants.

Il s'adressa d'abord au célèbre François du Jon (1), (Franciscus Junius), professeur de théologie à l'Université de Leyde. Il lui envoya même son fils, alors en Hollande, pour le décider à entreprendre ce voyage, « quoi qu'il » eut conscience d'arracher le vieux professeur *ex Ombra* » pour le faire venir *in Arenam*. . »

Du Jon s'excusa. « La nourriture germanique à laquelle » il était accoutumée et ses infirmités » l'en empêchant.

Il tourna alors ses vues sur François Gomar, professeur à la même Université et ce dernier ayant accepté les offres de Duplessis, le conseil de l'Académie fit partir, le 14 janvier 1611, le messenger Poussel pour la Zélande. Le 13 mars de la même année, Poussel revint de son voyage. Il était porteur d'une lettre de Gomar, qui promettait de venir à Saumur, après Pâques. En effet, Gomar, sa famille, ses meubles et sa bibliothèque arrivèrent à Saumur, à l'époque indiquée (2).

Nommé recteur de l'Académie, Gomar l'organisa sur le modèle de l'Université de Leyde.

*
* *

Lois & Discipline de l'Académie de Saumur

Conseils de l'Académie

A sa tête, se trouvaient deux Conseils. L'un dit extraordinaire composé des principaux protestants de l'église, membres du Consistoire, professeurs..., au choix des pasteurs. Il fut longtemps présidé par Duplessis (3). Il se réunissait

(1) Du Jon, famille originaire du Berry, anoblie en 1507. Un de ses membres fut compagnon d'armes du Béarnais. Une branche de cette famille se fixa dans le Loudunais et y fit souche. Ses représentants abjurèrent à la Révocation et se continuèrent jusqu'à nos jours, dans cette province. Reg. de l'Etat-Civil de Loudun. Protestants.

(2) Gomar demanda 1200 livres pour ses frais de voyage. Les églises de la province contribuèrent pour 200 livres. Il resta à Saumur jusqu'en 1617 et se retira à Gronique où il mourut en 1641. Hostile aux idées de son collègue, Arminius, sur la Prédestination, ses disciples, sous le nom de Gomaristes, firent une guerre acharnée à l'Ecole de Saumur, représentée par Caméron et le pasteur Amyrault. (Voir Amyrault, p. 67 et suiv.) Reg. de l'Académie.

(3) Après le départ de Duplessis, en 1621, ce conseil cessa de se réunir. Il fut reconstitué en 1623. M. de Bouilly, avocat du roi, de la Tourette, élu, Nyotte, grenetier au grenier à sel, de la Cendrie et Genest avocats, furent choisis. En 1655, les membres du Conseil étaient : d'Huisseau ministre, Bouchereau, fils de Samuel Bouchereau, Niotte, La Tourette, d'Hautmont.

quand le besoin s'en faisait sentir. Il choisissait les professeurs, les régents. Il avait le droit de les censurer et de les déposer.

Le second conseil, dit ordinaire, était présidé par le Recteur. Il se composait du Recteur, du Principal et des professeurs publics. Toutes les questions de discipline intérieure lui étaient soumises, soit qu'elles concernassent les maîtres ou les écoliers.

Ces deux Conseils formaient la partie représentative du gouvernement de l'Académie. Le pouvoir exécutif se composait :

Recteur

Du Recteur, élu par les pasteurs, les membres des Conseils et les professeurs. Ses fonctions étaient honorifiques. Elles duraient généralement deux ans, mais elles pouvaient être prolongées de un an ou deux. Le Recteur avait la haute main sur tout le personnel de l'École, maîtres et étudiants, mais les étudiants en théologie étaient sous sa surveillance immédiate (1).

Le Principal

Le Principal était chargé des philosophes et des classiques. Il devait surveiller les régents et les professeurs de philosophie, dans leur vie privée aussi bien que professionnelle. Il devait les réunir quatre fois par an, pour les louer ou les réprimander selon leurs mérites, immatriculer les classiques, enfin choisir le portier du collège. Le traitement du Principal n'était que de 100 livres, mais il était logé au collège et jouissait de certaines prérogatives honorifiques. Ainsi, dans les cérémonies publiques, il marchait à la tête des régents et les précédait à la Cène. Les régents prêtaient serment de lui obéir. Il pouvait diminuer ou aggraver les punitions qu'ils infligeaient aux écoliers et il les faisait exécuter (2).

(1) Parmi les Recteurs : Boëd, sieur de Trochogère, écuyer, gentilhomme écossais, ministre de l'église de Saumur, 1606-1624. Il avait épousé en 1611, Anne de Maliverné, fille de M. de la Vignole, le compagnon d'armes du Béarnais. Béraud de Montauban, professeur de théologie à Saumur, 1611, célèbre par sa dispute avec le cardinal du Perron. Craig, écossais, épousa Claude Gorhin, de Saumur. Plusieurs fois recteur. François Gomar, hollandais (voir page 23, 1617). Bouchereau, ministre, 1619. Louis Cappel, professeur d'hébreu, plusieurs fois recteur. Amyrault, id. 1630. D'Huisseau, ministre à Saumur. Beaujardin, également ministre. Philipponeau de Hautecourt. Le dernier recteur de l'Académie, fut de Brais, ministre.

Voir ces noms à l'art. Ministres.

(2) La charge de Principal fut supprimée par le Synode de Castres, 1626. Rétablie par celui de Charenton, 1633. Elle ne cessa d'être exercée à l'Académie de Saumur. On peut citer : Raguenaud, mort 1611, qui fut longtemps principal. Il fut remplacé, en 1615, par Duncan, qui remplit ces fonctions jusqu'à sa mort, 1640. Amyrault lui succéda, puis Du Soul, professeur de théologie, ensuite Gaussen, aussi professeur de théologie, 1669. Philipponeau de Hautecourt, 1670-1673. Etienne de Bray, ministre à Saumur, 1678. Le dernier Principal, fut de Préz, 1685.

Les Professeurs Publics

On appelait ainsi ceux qui étaient chargés des Cours publics. Ils devaient être au nombre de six. Deux professeurs de théologie, souvent trois, un professeur d'Hébreu, un de langue grecque, deux de philosophie, l'un pour les logiciens, l'autre pour les physiiciens. Il y avait aussi un professeur d'éloquence. Duncan fut longtemps chargé de ce cour (1). Il fut remplacé par Doull, régent de la première classe, que Charles Colbert, dans son rapport au roi, de 1664, signale comme « très habile ». Doull ne quitta l'Académie qu'en 1682. Il retourna en Ecosse (2).

Le traitement de ces professeurs était peu élevé. Il ne dépassa jamais 700 livres.

Presque toujours, un des deux pasteurs de l'église tenait lieu de troisième professeur de théologie. Le cours durait trois ans. La première année, on expliquait l'ancien Testament, la seconde année, le Nouveau. La troisième les lieux communs et les principales hérésies. Il était recommandé aux professeurs d'éviter les questions curieuses et de se borner à la simplicité de l'Écriture.

Parmi les professeurs de théologie qui professèrent à Saumur, nous citerons, en dehors des pasteurs de la ville, Michel Béraud de Montauban, célèbre théologien, qui disputa, lors de la conversion de Henri IV, avec le cardinal du Perron, 1611. Gomar, hollandais, 1611-1617. Caméron, dont l'influence fut très grande sur l'esprit qui régna jusqu'à la Révocation, dans l'école de Saumur.

Caméron Jean, écossais, fut élevé à l'Université de Glasgow. Il vint en France en 1600, à l'âge de vingt ans. Professeur de grec au collège de Bergerac, il fut nommé à Sedan, par le duc de Bouillon, et attaché, comme professeur de théologie, à l'Université de cette ville. Certaines de ses opinions religieuses ne s'accordant pas avec l'esprit de cette Académie, il revint dans le Bordelais comme précepteur des fils du Chancelier de Navarre. En 1608, il fut demandé, comme ministre, par l'église de Bordeaux où se trouvait alors son compatriote, Primerose. A la suite de démêlés avec le consistoire de son église, il fut condamné

(1) Duncan, outre sa charge de Principal et sa chaire de grec, faisait, deux fois par semaine, un cours d'éloquence et un de philosophie pendant lequel il expliquait la sphère. Le reste du temps il faisait des leçons d'Arithmétique ou des quatre premiers livres d'Euclide. Reg. de l'Académie, Saumur.

(2) Rapport de Charles Colbert. « Il y a, à l'Université, une école d'éloquence, séparée de la Rétorique, dont le professeur appelé Douillé (sic), est très habile F. F. 4295. Registre de l'Académie. Sa femme Louise Amyrault. Etat - Civil Protestants, Saumur. Doull mourut en 1679.

par le Parlement de Paris, à une légère amende. Après le départ de Gomar, l'Académie de Saumur, ayant besoin d'un professeur de théologie, le demanda. Il se trouva en concurrence avec Lacoste, pasteur de Dijon, déjà désigné par le synode du Mans, pour occuper ce poste. Après de brillants examens, passés le 8 août 1618, il lui fut préféré et, malgré l'opposition des églises du Poitou, installé dans la chaire de théologie, à Saumur. Il y resta jusqu'en 1621, où chargé par le roi Jacques de diriger l'Université de Glasgow à la place de Trochogère, il passa en Ecosse. N'ayant pu s'entendre avec le parti puritain, il revint à Saumur où il donna des leçons particulières. Richelieu, qui craignait son esprit indépendant, lui avait interdit d'enseigner publiquement. Vainement Bouchereau et les professeurs de Saumur essayèrent-ils de le faire rétablir dans sa chaire, lors du synode National de Charenton 1623, ils ne purent faire lever l'interdiction. En 1624, il alla à Montauban. Blessé, dit-on, lors d'une émeute, il se retira à Moissac, où il mourut à l'âge de 40 ans, de sa blessure et peut-être de chagrin.

C'était un homme de beaucoup d'esprit, assez médiocre orateur, mais profond théologien. Il s'enthousiasmait facilement. Esprit libéral et indépendant, il disait que la Réforme avait besoin d'un réformateur et prétendait que, dans toutes les religions, l'homme peut recevoir la Grâce. Cette doctrine, moins rigoureuse que la sombre prédestination de Calvin, lui attira de nombreux ennemis parmi les fanatiques du parti protestant. Sous le nom de Grâce universelle ou Universalisme, cette doctrine fut défendue par Amyrault et Josué de la Place, ses disciples (1).

Josué de la Place le remplaça.

Josué de la Place était d'une bonne famille de bourgeoisie parisienne. Un de ses ancêtres, Pierre de la Place, avait été président à la Cour des Aides. A la mort de son père, Josué, se trouvant sans fortune avec trois frères à sa charge, fut élevé comme proposant, à l'Académie de Saumur. En 1621, à la suite de thèses brillamment passées, il remplaça Duncan, comme professeur de philosophie. L'église de Nantes le demanda comme ministre. Lorsqu'on vit en 1623, après le synode de Charenton, que le roi ne voulait pas revenir sur la décision qu'il avait prise à l'égard de Caméron, l'église de Nantes fut sollicitée de permettre à la Place de venir le remplacer dans la chaire de théologie

(1) Caméron avait épousé en premières noces, Suzanne Bernardin, fille d'un ministre de ce nom. Il se remaria après 1624. Reg. de l'Académie Bayle.

de Saumur. Le consistoire de Nantes refusa et l'Université de Leydes n'ayant pas voulu laisser partir Rivet (1), l'Académie de Saumur se trouva, pendant quelques années, sans professeur titulaire de théologie. Les deux pasteurs de l'église, Bouchereau et Amyrault y suppléèrent. Louis Cappel, malgré ses occupations, consentit à faire quelques leçons par semaine. Cela dura jusqu'en 1631, où le synode de Charenton ordonna à Josué de la Place de reprendre son poste à l'Académie.

En 1642, il fut vivement attaqué pour une opinion qu'il avait émise sur le Péché originel. Il n'en resta pas moins à Saumur, où il mourut en 1651. Il avait épousé en 1623, Marie de Brissac, sœur de Jacques de Brissac, sieur des Loges, ministre à Loudun (2).

A sa mort, le conseil demanda que son beau-frère, lui succédât; mais un certain nombre des conseillers s'y opposèrent (3). La chaire de de la Place fut donc offerte à Isaac du Soul (4), pasteur de Lusignan. On lui promettait 700 livres de traitement et 100 livres pour ses frais de voyage. Du Soul accepta.

Les trois professeurs de théologie furent donc : Du Soul, L. Cappel et Amyrault.

En 1652, Cappel étant venu à mourir, Etienne Gausсен, déjà professeur de philosophie, le remplaça et, peu de temps après, le consistoire le désigna comme second ministre de Saumur (5).

Après la mort d'Amyrault, 1664, le conseil demanda au synode de 1665 de désigner Pajon, ministre de Marchenoir, comme troisième professeur de théologie.

Claude Pajon (6) fut accepté par le synode, malgré ses opinions sur la Prédestination. L'église de Loudun, fit présenter par MM. Le Geay et Montault (7), anciens,

(1) Rivet, pasteur à Thouars, théologien réputé. Appelé par l'Université de Leyde, il resta en Hollande jusqu'à sa mort, arrivée en 1641.

(2) Etat-Civil Protestants Saumur. Reg. de l'Académie.

(3) Noms des membres du Conseil qui s'opposèrent à la nomination de Brissac : Bouchereau, fils de l'ancien ministre, Bouilly, avocat du roi, gendre de d'Hautmont, Nyotte, de la Tourette, de d'Hautmont.

(4) Du Soul Isaac, pasteur à Lusignan, professeur de théologie à Saumur. Meurt 25 juin 1678, âgé de 80 ans.

(5) Etienne Gausсен, étudiant à Saumur, puis professeur de philosophie. Appelé à la chaire de théologie et au ministère de Saumur. Meurt à 37 ans, 1675.

(6) Pajon Claude, fils de Claude et de Madeleine Lefèvre, né à Romorantin, ministre de Marchenoir, professeur à Saumur, ministre à Orléans. Suspect pour ses opinions sur la Prédestination. Meurt 1670.

(7) Montault des Isles Isaac, famille protestante du Loudunais. Convertie à la révocation. Le fameux évêque d'Angers est de cette famille. Etat-Civil protestants Loudun.

des écrits de Pajon, contraires, disait-elle, à l'orthodoxie protestante. Appelé devant le conseil, Pajon se disculpa en disant : « que c'était des œuvres de jeunesse, qu'il » désapprouvait aujourd'hui. » Ayant promis de n'enseigner d'autre doctrine que celle de la confession de foi, il fut installé dans sa chaire. Fatigué de ces querelles, il profita de la demande qui lui fut faite par l'église d'Orléans et abandonna sa chaire. Il quitta Saumur en 1667.

La déposition du ministre d'Huisseau 1670, priva d'un de ses membres, la chaire de théologie. Le consistoire et le conseil académique adressèrent une requête à l'intendant de la Généralité, M^e Voisin de la Noiraye, pour avoir un troisième professeur. Voisin fit défense au Recteur de rien innover sans son ordre et d'attendre les instructions qu'il allait demander à M. de Châteauneuf. Il lui écrivit, lui faisant remarquer que l'Académie de Saumur « est en quelque sorte le grand séminaire où les » protestants élèvent leurs ministres, et dont 48 sur 60 » sortent. »

La décision se fit attendre. Du Soul et Gausson restèrent seuls chargés du Cours. Les étudiants, faute de professeurs s'adressaient à des maîtres particuliers, parmi lesquels Philipponeau de Hautecourt (1), neveu de l'avocat du roi.

En 1675, Gausson étant venu à mourir, le Conseil proposa à sa place Etienne de Brais, ancien étudiant de l'Académie (1658). De Brais, ayant satisfait aux examens devant le synode de Saumur, 1677, fut installé le 3 novembre de cette année (2).

On se trouvait alors en pleine persécution. Les officiers de Saumur, comme l'ont fait de tout temps les fonctionnaires subalternes, témoignaient d'un zèle exagéré et rendaient plus rigoureuses encore les défenses royales. En 1679, de Brais ayant fait imprimer, sans autorisation, des thèses de philosophie, les magistrats de Saumur se plaignirent à Tubœuf, alors intendant, que Brais, non seulement ne leur en avait pas demandé l'autorisation, mais aussi qu'il n'avait pas fait suivre sa signature des lettres R. P. R., et n'avait pas indiqué que c'était dans le Temple protestant qu'elles devaient être soutenues. Quoique Tubœuf n'eut vu dans ce procès « qu'un effet » de la mauvaise volonté des officiers de Saumur contre » de Brais » il se crut obligé d'en aviser le ministre (3).

(1) Philipponeau de Hautecour, sieur de Montargis, fut depuis professeur de théologie. En 1685, on trouve un Hautecourt ministre à Tours.

(2) De Brais avait remplacé d'Huisseau comme ministre.

(3) F. I. T. T. 239.

La mort de de Brais, juin 1679 (1), termina l'affaire. Son enterrement, qui eut lieu avec pompe, le corps étant porté par six proposants « ayant crespes et manteaux longs suivis de plus de trente personnes », donna, aux scrupuleux magistrats de Saumur, l'occasion de dresser un nouveau procès-verbal en raison de l'heure de la cérémonie et de l'importance du cortège (2).

Au synode de Bellême (1679), où l'Église de Saumur ne fut représentée que par Jean Audouin, ancien, le conseil demanda, à la place de de Brais, M. Gousset, ministre à Poitiers.

Ce dernier ayant refusé, Jacques de Prez (3) fut installé au mois de février 1680. Ce fut le dernier professeur de théologie de l'Académie de Saumur.

Professeurs d'Hébreu

Les professeurs d'hébreu de l'Académie furent : du Bignon et les deux Cappel.

Du Bignon Philippe, qui professa depuis la fondation de l'École jusqu'en 1610, date de sa mort (4), avait épousé Suzanne de Chérotin (?). Louis Cappel, sieur du Tilloy, lui succéda en 1614.

Louis Cappel naquit à St-Elier, le 15 octobre 1585. Précepteur des fils du duc de Bouillon à la place de Caméron, il visita ensuite les principales Universités d'Allemagne et de Hollande, et alla à Oxford pour étudier la langue hébraïque. Demandé par l'Académie de Saumur il fut installé dans sa chaire en 1614. (5)

(1) de Brais mourut le 25 juin 1679. Il était âgé de 44 ans. Etat-civil protestant. Saumur. Un frère de de Brais, Samuel, était ministre à Alençon.

(2) L'arrêt du 13 novembre 1662 et la Déclaration du 28 mai 1669 prescrivent, que les enterrements protestants ne pourront avoir lieu qu'à la pointe du jour ou à l'entrée de la nuit et que le cortège ne pourra se composer de plus de dix personnes.

(3) Jacques Ferdinand de Prez, écuyer, né à Fontainebleau en 1632. Professeur de théologie et principal du collège de Saumur. A la Révocation, de Prez et sa famille obtinrent la permission de se retirer en Angleterre. L'Université d'Oxford lui conféra le doctorat.

(4) Et. Civil protestants Saumur.

(5) Louis Cappel du Tilloy, professeur d'hébreu et ministre à Saumur 1614-1658. Epousa, en premières noces, Suzanne de Launay, en deuxième Elisabeth Porteau. Il mourut le 16 juin 1658, son fils aîné, Louis, abjura. Jacques, le second, né à Saumur, le 14 août 1639, succéda à son père dans la chaire d'hébreu.

Cappel a été surnommé l'Oracle des hébraïsants. Ses principaux ouvrages sont : *l'Arcaneum punctuationis* où il démontre l'origine et l'utilité des points voyelles, et la *Sacra Critica* qui lui attira la haine de son parti comme favorable aux sentiments catholiques. En 1657, Cappel, blâmé par le synode, pour sa conduite privée, demanda à être déchargé de sa charge de professeur d'hébreu. L'année suivante, étant fort malade, il demande au conseil de le faire remplacer par son second fils, Jacques, sieur de Montjambert. Jacques Cappel resta à l'Académie jusqu'à la Révocation, époque où il se retira à Londres ; il mourut en 1722. Il avait épousé Jeanne Nyotte (1).

Dans les dernières années de son professorat, il fut aidé par Alpron, juif converti au protestantisme. Alpron avait commencé par donner des leçons d'hébreu à Loudun. Chassé de cette ville pour cette raison, il se réfugia à Saumur où il donna des répétitions. Il fut banni de France à la révocation.

Professeurs de Grec

On connaît la querelle entre Duncan (2) et Benoist (3) laquelle qui dura des années. On en connaît moins le motif.

Duncan et Benoist étaient tous deux médecins, tous deux professeurs de grec. L'un violent et caustique, l'autre susceptible et entêté. Duncan avait surnommé son collègue *Clepsydra*, horloge à eau, à cause de son débit monotone et de ses fréquentes répétitions. Benoist se plaignit au conseil qui lui donna tort. Le vindicatif docteur en appela au synode qui ne parvint à réconcilier les deux professeurs qu'en leur accordant d'égales prérogatives. (4)

(1) Etat-Civil protestants. Reg. de l'Académie. F.F. 239. Le 22 février 1665, il obtint la permission de se retirer en Angleterre, avec sa famille.

(2) Duncan, gentilhomme écossais, vint à Saumur comme médecin. Il y épousa, janvier 1611, Suzanne Gorhin, sœur de la femme de Craig (voir p. 27). Il en eut trois fils dont le plus connu, Cérissantes (voir Bodin) fut tué dans le royaume de Naples. Duncan publia un livre sur la Possession des religieuses de Loudun. Il fut, pendant longtemps la cheville ouvrière de l'Académie. Principal pendant 25 ans, il faisait, outre son cours de grec un cours d'éloquence. Il expliquait aussi la sphère et employait le reste de son temps à professer l'arithmétique et à expliquer les quatre premiers livres d'Euclide. Il mourut le 22 mai 1640.

(3) Benoist, natif de Genève, vint à Saumur en 1611 comme professeur de grec. Il épousa Madeleine Grimaudet, 4 novembre 1611, et mourut le 15 juillet 1657. Sa traduction des œuvres de Lucien de Samosate et celle de Pindare, avec leurs savants commentaires, sont fort estimés. Il était propriétaire du petit fief de Belison, paroisse de Cinais. Il laissa un fils, Benoist, sieur de Clermont. Etat-Civil protestants. Reg. de l'Académie.

(4) Isaac de Cuville et le Masson, pasteurs de Couhé et de Civray, furent chargés, par le synode, de réconcilier Duncan et Benoist. Ils y parvinrent. Reg. de l'Académie.

Supprimée par raison d'économie en 1623, la chaire de grec fut rétablie par le synode de Castres, trois ans après.

Lorsque les églises furent privées du don annuel que leur faisait le roi, la chaire de grec fut de nouveau supprimée et resta vacante jusqu'en 1651. A cette époque, Parisod, régent de la troisième classe, depuis 45 ans, ayant remontré qu'il était âgé de soixante-dix ans, demanda l'autorisation de se démettre de sa charge en faveur de Taneguy-Lefèbvre, ce qui lui fut accordé. Lefèbvre fut installé sans examen, le Conseil jugeant ce poste « bien au-dessous de ses capacités ».

En 1665, le Conseil ayant décidé de rétablir la chaire de grec, l'offrit à Lefèbvre qui s'en chargea gratuitement.

Plus philosophe que protestant, portant plus souvent au prêche un TERENCE qu'un psautier, Lefèbvre vivait peu chrétiennement. Sa conduite donnait lieu à de fréquents reproches de la part des pasteurs et des synodes. Fatigué de ces remontrances continuelles, il demanda un congé en 1671. Il songeait à partir pour Heildelberg, où l'électeur Palatin lui offrait la direction de son collège. Il n'en eut pas le temps et mourut d'un violent accès de fièvre. La chaire de grec cessa de subsister officiellement (1).

De sa femme, Marie Olivier (2), il avait eu de nombreux enfants, dont M^{me} Dacier (3).

Professeurs de Philosophie

Jusqu'à la fin de son existence, l'Académie resta fidèle à la philosophie d'Aristote et ne voulut jamais entendre parler des nouveautés cartésiennes.

En 1656, le Conseil extraordinaire décida que les professeurs de philosophie ne seraient pas libres d'enseigner la philosophie qu'ils voudraient, « afin de ne pas faire » comme en Allemagne, où les uns suivent Gassendi, les autres Epicure, les troisièmes Descartes ». Le cours de philosophie durait deux ans. Cinq mois sur chaque partie d'Aristote : Logique, Physique, Ethique, Métaphysique. Défense était faite aux professeurs de ne rien changer au texte d'Aristote « qui est le principal docteur ès-maitre « en philosophie ».

Parmi les principaux professeurs de philosophie de l'Académie de Saumur, citons : Craig, écossais (voir p. 27). Franco, hollandais, 1615. Schevez, écossais, ancien professeur

(1) Reg. de l'Académie. Etat-Civil Protestants. Bodin. Recherches t. 1.

(2) De la famille de Jean Olivier, évêque d'Angers, au début de la Réformation. On trouve à Saumur un Olivier Pierre, prévôt des Maréchaux.

(3) Note II. Enfants de Lefèbvre, nés à Saumur.

à l'Université de St-André, 1617. Josué de la Place (voir p.31). Parmi les autres moins connus, Mouthet, écossais, rappelé par son père en Ecosse. Fautrait qui devint pasteur d'une église du Bas-Poitou. Sauné de Lonchamps, proposant de Saumur, fit pendant quelque temps le cours de philosophie, 1630. Druet, originaire de Chinon, occupa la chaire de 1631 à 1684 (1)

Hugues 1654. Gausson qui devint professeur de théologie, puis ministre à Saumur (voir p. 32). Chouet Robert, originaire de Genève, qui concourut avec Villemandy, et lui fut préféré malgré son jeune âge (il n'avait que 22 ans) comme étant plus didactique. Dénoncé comme étranger, il dut quitter l'Académie. Il se retira à Genève, où il introduisit le Cartésianisme. Villemandy lui succéda en 1672. Au synode de Sorges, 1683, il fut accusé d'avoir fait publier un ouvrage sans l'autorisation des magistrats. Défense lui fut faite d'exercer ses fonctions de professeur, sous peine de 3.000 livres d'amende. L'Académie était à demi désorganisée. On ne trouvait plus personne pour occuper la chaire de philosophie.

Après le départ de Druet, qui cessa son cours en 1683, on dut avoir recours à des étudiants en théologie, et l'un d'eux, Fanjoux, était chargé de ce cours, lors de la Révocation (2).

Les Régents

Les régents étaient les professeurs des classiques (humanité). Ils ne faisaient pas de cours publics, et restaient attachés à l'une des classes du collège. Beaucoup étaient écossais, sortant des Universités de Glasgow où d'Edimbourg. Un grand nombre de ces étrangers se marièrent à Saumur. Leurs gages, surtout ceux des régents des classes inférieures, étaient des plus infimes. Le régent de la 1^{re} classe avait 400 fr., celui de la 2^{me} 300 fr. de 3^e 250 fr., de la 4^e 216 fr., de la 5^e 210 fr. (3).

Enfin, pour compléter le tableau de la hiérarchie académique, parlons du Portier et du Bedeau.

(1) Jean Druet, fils de Paul Druet, sieur de la Chesnaye en Véron. Il quitta la France à la révocation. Ses Biens furent longtemps confisqués. Note III.

(2) Registre de l'Académie. Etat-Civil protestant, note III.

(3) Parmi les régents : Glasford, écossais, gendre de Ragueneau, le principal. Boëd, écuyer, frère de M. de Trochagère. Granjon, écossais. Parisod, Jean, régent de la 3^e classe, sa femme Elisabeth Prunier, sœur de la femme du pasteur Bouchereau (voir p. 39). Taneguy-Lefèbvre. Pibles, écossais, régent de la 1^{re} classe. Sa femme Jeanne Amyrault, meurt en 1670. Doull, écossais, longtemps professeur d'éloquence (voir p. 29). Sa femme Louise Amyrault, puis Guespin, Petit, Meure, fils d'un serrurier de Saumur, Forbz tué dans une rixe, etc...

Le Portier et le Bedeau

C'étaient deux fonctionnaires d'importance. Le Portier parce qu'il était chargé des exécutions. Il donnait le *fouet* aux écoliers punis. Il devait ouvrir et fermer les portes du collège, balayer les cours et les classes, nettoyer les latrines *du mieux qu'il pourrait*, et une fois l'an, faire les châssis des fenêtres, et les garnir de papier (1).

Le Bedeau était personnage de plus d'importance. Il devait assembler les Conseils. Le jour des disputes publiques, il marchait devant le Recteur et les professeurs, depuis le collège jusqu'au temple, portant le *Laurier*. « Le jour » de la soutenance des thèses, il les distribuera aux » proposants. Il portera aussi les ceintures de Maîtres ès » Arts et les remettra au professeur, qui en ceindra les » nouveaux maîtres. Il recevra, de chacun d'eux, 20 sols. » Au retour, il marchera avec le *Laurier*, devant le pro- » fesseur qui aura passé les Maîtres ès Arts et le recon- » duira à son logis où il laissera le *Laurier*. Le jour des » *Promotions* (passage des classiques d'une classe à une » classe supérieure), il portera les livres de prix. De même » lors du *thème des Prix*. Il affichera, sur la porte du » Temple et sur celle du collège, les Thèses imprimées » et apposera le sceau de l'Académie sur les lettres des » *Maîtres ès Arts* (2). Il recevra 8 sols pour chaque apposition » du sceau, en fournissant la cire. Ses gages seront de » 36 livres ».

L'Académie avait aussi son imprimeur. Ce fut d'abord les Porteau, puis les Lasnier, puis Desbordes (3).

Ils recevaient 60 fr. par an à condition d'imprimer par an douze thèses de théologie, pour chacune desquelles ils recevraient une livre par feuilles d'impression. Ils devaient donner cent copies de chaque thèse.

En 1665, ces prix furent augmentés. Les thèses des logiciens et des physiciens (50 extraits sur grand papier et 250 sur papier courant), coûtaient pour un étudiant 6 livres, pour deux 8 livres, au-dessus de deux 12 livres. Une dédicace 20 sols. Pour les thèses de théologie, par feuille d'impression in-4° de 42 à 45 lignes, par page et de 50 à 60 mots par lignes, 6 livres pour 150 extraits.

A quelle discipline était soumise la jeunesse qui fréquentait l'école de Saumur ?

(1) Le bois et le papier, étaient fournis par l'Académie. Chacun des Ecoliers et des Philosophes devaient donner 5 sols par an au Portier. Ses gages étaient de 60 livres.

(2) On appelait aussi bacheliers, les Maîtres ès Arts.

(3) Reg. de l'Académie. Etat-Civil protestant. Porteau Thomas 1603. Sa femme Madeleine Hay. Voir note vi. Liste des imprimeurs et libraires de Saumur au XVII^e siècle.

Ce qui différencie, au XVII^e siècle, les institutions scolaires protestantes des établissements similaires catholiques, est que, chez les premières, le principe de l'éducation fut l'*externat*, tandis que chez les seconds ce fut l'*internat*. Le jeune homme n'est pas éduqué par ses maîtres qui se bornent à l'instruire, comme cela a lieu encore aujourd'hui en Angleterre.

Lorsque l'enfant, conduit par ses parents, arrivait à Saumur, il était présenté au Recteur, qui, après s'être informé dans quel établissement il avait fait ses premières études, le confiait au Principal, si ce n'était encore qu'un écolier classique, ou au professeur chargé du cours qu'il devait suivre. Il était alors immatriculé.

Le collège ne recevait pas d'enfants avant la 5^{me} classe, et les parents étaient exhortés à n'y envoyer que ceux qui avaient reçu, dans les petites écoles, les premiers éléments de l'instruction classique. Les classes et les cours publics commençaient, généralement, dans les premiers jours de novembre (1), après les grandes vacances, dites vacances de la vendange, et débutaient, du moins pour les classiques, par un examen (*les promotions*), où l'on s'assurait que l'élève était capable de passer dans la classe supérieure. Il y avait cinq classes ; la cinquième, la quatrième, la troisième, la seconde et la première (2). Chacune d'elle ayant à sa tête un régent.

Tous les jours, sauf le mercredi et le samedi, après-midi, il y avait cinq heures de classe, l'une, le matin, de huit heures à dix heures et demie, l'autre, le soir, de une heure à trois heures et demie. Le mercredi, les écoliers avaient congé, et le samedi soir la classe était remplacée par une leçon de catéchisme, que l'on apprenait en français en 5^{me}, en latin en 4^{me}, en grec dans les autres classes. Le dimanche les écoliers étaient conduits au Temple par le Principal et les Régents.

Le premier de chaque mois il y avait congé. A Pâques les *vacations* (vacances) commençaient deux jours avant la fête et se terminaient huit jours après. Souvent les seigneurs étrangers qui venaient, à Saumur, voir leurs enfants, demandaient un congé pour les écoliers. La réception d'un régent ou d'un professeur, leur mariage, la naissance de leur premier enfant, étaient aussi autant de cause de congé. On se plaignait de leur fréquence.

L'année scolaire se terminait dans les derniers jours de septembre (3). Les classiques faisaient leur *Thème d'hon-*

(1) En 1617, les cours reprennent le 6 novembre.

(2) Dans les dernières années de l'Académie, le nombre des écoliers diminuant, une classe de sixième fut créée.

(3) 1^{er} octobre 1614, 10 septembre 1619, 16 septembre 1620.

neur, ceux de la première classe la *Chrie*, sorte de narration latine courte, mais d'un style vif et oratoire. On distribuait quatre prix : celui de *Chrie*, de prose latine, de grec et de vers latin (1).

Après avoir terminé leurs études classiques, ce qui suffisait à faire « un honnête homme », dans l'acception de ce mot au xvii^e siècle, ceux qui voulaient les pousser plus loin et obtenir leurs lettres de maîtrises, pour devenir avocats ou médecins, devaient faire leur philosophie, une année comme logiciens, une autre comme physiciens. Le cours durait donc deux ans et on ne pouvait passer de la logique à la physique sans examen.

À la fin de la seconde année, après l'examen, le postulant en Maîtrise devait soutenir sa *Thèse*.

Cela se passait en public et au Temple avec grande solennité. Précédés de leur professeur, les concurrents se rendaient au Temple où devait se passer l'*Action* que le Recteur, le consistoire et les pasteurs *honorèrent* de leur présence. Devant eux marchait le Bedeau, portant le *Laurier*. Le candidat devait soutenir sa Thèse contre ses camarades, ses professeurs et contre toute personne qui voudrait prendre part à la *dispute*.

Reconnu digne d'être maître, son professeur le ceignait de la ceinture que lui remettait le Bedeau. Les Thèses terminées, le cortège se reformait et regagnait le collège, sur les portes duquel le nom des admis était inscrit, ainsi que la Thèse qu'il avait soutenue, puis le professeur était reconduit à son Logis par le Bedeau qui y déposait le *laurier* (2).

Le même cérémonial avait lieu lors des Thèses des théologiens.

Duplessis, en fondant l'Académie de Saumur, avait eu pour but de faciliter aux églises le recrutement de leurs pasteurs (3). Beaucoup de jeunes gens, fils de ministres ou ayant la vocation religieuse, trouvaient à Saumur le moyen de faire gratuitement leurs études de Théologie. Les églises pouvaient y entretenir, à leurs frais, des étudiants dans ce but. On trouvait parmi les plus pauvres d'entre eux, des répétiteurs ou des suppléants aux professeurs

(1) Villearnoud, gendre de Duplessis, avait fondé un prix de piété. Mais les fonds destinés à cette fondation étant venus à manquer, ce prix fut supprimé.

(2) En dehors des classes et des cours les étudiants pouvaient prendre des répétitions, soit auprès des régents ou des professeurs, soit chez leur camarades plus avancés.

(3) Les églises étaient exhortées par les synodes à envoyer, dans chaque Académie, deux jeunes gens destinés au ministère. Leur gage était de 400 livres par an.

ou aux régents absents. Les autres, les riches, se bornaient à suivre les cours et à donner, surtout pendant les dernières années de l'Académie, le spectacle de leur vie licencieuse et de leur libertinage.

Le cours de Théologie durait trois ans pendant lesquels les futurs ministres s'exerçaient par de fréquentes disputes (1), privées ou publiques, à soutenir la vérité contre les ennemis de leur foi. Ils devaient aussi étudier le grec et l'hébreu, indispensables aux pasteurs. Lorsqu'il étaient reconnus aptes au ministère évangélique, ils pouvaient être demandés par une église et l'on désignait un vieux ministre de la province pour leur imposer les mains et les installer dans leur nouvelle résidence.

Sauf le *Minerval* (2) que chaque étudiant devait payer à son professeur ou à son régent, l'instruction était gratuite, le *Minerval* fut au début de l'Académie de 3 livres par mois, doublé en 1617 ; il était de 12 livres 16 sols en 1666. Les étudiants, même ceux de théologie, devaient le payer au commencement de chaque semestre. Il était mis en commun par les régents et distribué par égales portions entre eux.

Chaque étudiant devait payer, outre ce droit, celui d'immatriculation qui servait à pourvoir aux réparations et à l'entretien du collège (3).

La véritable source de ses revenus était, pour l'Académie, la part que lui attribuait le synode national, dans le don royal. Henri IV avait promis de donner chaque année 45.000 écus, pris sur le trésor public, pour l'entretien des pasteurs. Ce don fut augmenté de 15.000 écus lors de la conversion du roi. Sous Louis XIII, il était de 200.000 livres. Les synodes nationaux répartissaient la somme selon les besoins des Eglises et des Académies. Saumur recevait généralement 4.500 à 4.600 livres. Payé assez régulièrement jusqu'en 1621, il ne le fut qu'accidentellement à partir de cette époque. Après la mort de Mazarin, il fut supprimé. Les synodes durent donc s'ingénier à trouver d'autres ressources. Il fut décidé que la somme nécessaire serait prélevée sur le quint des deniers des pauvres, dans chaque église. L'Académie de Saumur dut recevoir pour sa part 6.155 livres. Cela alla bien jusqu'en 1669. Peu à peu le zèle des fidèles se ralentit, les aumônes devinrent

(1) Les disputes privées devaient avoir lieu chaque semaine, et les publiques une fois par mois, au Temple.

(2) En souvenir d'une fête de Minerve, à l'époque de laquelle les étudiants de l'Antiquité payaient à leurs pédagogues le prix de leurs leçons.

(3) La recette provenant de ce droit d'immatriculation s'élevait de 125 à 130 livres par mois. Du 27 octobre 1618 au 28 mars de la même année ce droit s'éleva à 645 livres. Il alla toujours en diminuant jusqu'à la Révocation.

moins abondantes, la part de chaque province dans la contribution moins élevée, si bien que l'on peut dire, qu'à la veille de la Révocation, les Académies protestantes ne vivaient que d'aumônes (1).

Depuis longtemps, les parents des jeunes étudiants se plaignaient de ne pas trouver, à Saumur, une *Economie*, c'est-à-dire un endroit où leurs enfants pourraient se loger, travailler et se nourrir en commun. Ainsi ils seraient mieux surveillés, mieux soignés et nourris plus économiquement que chez les hôtes où ils logeaient.

Bouchereau, pendant son Rectorat de 1619, s'efforça de donner satisfaction à leurs désirs.

Ce n'était pas facile. Les bâtiments du collège étaient beaucoup trop petits pour y loger les enfants, et personne, à Saumur, ne se souciait d'établir ce petit internat. Il parvint enfin à décider un des régents, M. Pandjoy, à se mettre à la tête de ce pensionnat, où les étudiants, qui « voudraient vivre de la sorte », trouveraient à se loger et à se nourrir.

Le règlement de cette *Economie*, que je donne ici, offre, me semble-t-il, un certain intérêt au point de vue de la vie privée d'un étudiant au xvii^e siècle (2).

« Celui qui tiendra l'*Economie* pourra avoir d'autres » pensionnaires que les écoliers.

» Il établira trois tables à des prix différents.

» La première sera de 100 livres. La seconde de 120, » la troisième de septante vingt dix livres (150 livres).

» Tous les écoliers se coucheront à la même heure, » deux à deux, en un lit. Ils auront toutes les trois » semaines des draps blancs, en été, et tous les mois, » en hiver. A la table de 100 l. ils auront pain de méteil, » autant qu'ils pourront en manger à chaque repas. Au » déjeuner et au goûter du pain sec. Au dîner et au

(1) En 1637, au synode d'Alençon, l'Académie de Saumur reçut 3,945 livres. A savoir : de l'île de France 800, de la Normandie 800, du Poitou 950, de l'Anjou 670, de la Bretagne 130, de la Saintonge 575 fr. L'Académie de Montauban reçut 3 000 livres, celle de Dié 2.596, celle de Nîmes 1,100 livres. Compte de l'Académie, arrêté le 29 janvier 1685. Reçu pour matricules depuis le 1^{er} février 1680, jusqu'à ce jour, 310 livres 18 sols et pour recettes extraordinaires du 1^{er} juillet 1684, jusqu'à ce même jour, 410 livres et en recettes ordinaires 4.404 livres. Il a été dépensé pour gages 3,745 livres et en dépenses extraordinaires 863 livres. Dans son rapport au Roi sur l'Etat de la généralité de Tours, en 1664, Charles Colbert dit : l'Académie qui avait autrefois 4,500 livres du fonds du roi, n'a plus rien du tout. Elle ne subsiste que des contributions des Eglises Pr., et de ce qu'elle peut tirer des Escoliers qui est environ 360 livres FF. 4,299. Note vii.

(2) Reg. de l'Ac. Règlement de l'*Economie* dressée à Saumur pour la commodité des Escoliers qui sont ou seront amenés au Collège qui y est établi. Ce règlement a paru dans un des précédents bulletins.

» souper, outre le potage, qui sera mis dans un plat pour
» quatre, ils auront, pour les quatre, une livre de bonne
» chair, qui sera de deux sortes, moitié d'une, moitié
» d'autre, soit bœuf, lard, veau et mouton. Pas de dessert,
» sauf deux fois la semaine, quelques pommes, prunes,
» noix, selon la saison. Ils auront au dîner et au souper
» une pinte de vin pur et net. Les jours où l'on ne
» trouve pas de viande (1), la chair sera remplacée par
» un morceau de morue au beurre, ou six sardines, ou
» à chacun un hareng, ou deux œufs, selon la saison.

» Pour la table de six vingt livres (120) :

» Les mêmes choses que ci-dessus, mais ils auront
» en outre du beurre ou un œuf à déjeuner, et à goûter
» quelques fruits et quelque dessert à dîner et à souper,
» chacun aura sa serviette, une par semaine et une
» chopine de vin, pour quatre, à dîner et à souper.

» Pour la table de sept vingt dix livres (150) :

» Ils seront nourris de bon pain blanc de froment
» tant qu'ils voudront en manger. Et outre ce que dessus
» un demi septier de vin à goûter et tous les jours à
» souper une salade et une livre et demie de chair rôtie
» pour quatre et à dîner une livre et demie de chair bouillie
» aussi pour quatre et deux ou trois fois la semaine une
» volaille bouillie ou rôtie au lieu d'autre viande.

» L'Economé était tenu d'avoir dans sa maison et de
» nourrir un sous-maître pour instruire en poésie et en
» bonnes lettres, répéter, conduire et châtier les écoliers,
» lesquels sous-maîtres et écoliers dépendront de l'Econome
» qui sera également tenu d'entretenir serviteurs et cham-
» brières, pour nettoyer les chambres et éviter les incom-
» moditez que la saleté engendre. Le dit économe sera
» tenu de blanchir, empeser, et chauffer les dits écoliers
» et de leur fournir chandelles, encre, plumes, papier, fors
» les livres de leçons et de thèmes. Il devra en avoir
» soin comme un bon père de famille et ce moyennant
» 18 livres tournois que chaque écolier payera, tous les
» ans, outre sa pension. Les Escholiers se lèveront à 6
» heures en hiver et à 5 en été et estans levés se peigneront,
» se laveront et feront la prière ensemble et dans un
» même lieu. Ils ne devront parler entre eux que latin.
» On lira pendant le dîner et le souper un chapitre de la
» Sainte-Ecriture et l'on chantera un psaume. Ils se cou-
» cheront à 9 heures après avoir prié tous ensemble. »

Les pasteurs furent invités à faire connaître aux

(1) Pendant le Carême et la veille des grandes fêtes les boucheries étaient fermées et défense était faite de vendre de la viande sans l'ordre des médecins.

parents ce nouveau règlement et deux anciens de l'église furent chargés de s'assurer que les écoliers payaient régulièrement le prix de leur pension.

Je ne crois pas que cette Economie dura fort longtemps et que Pandjoy ait eu de nombreux successeurs. Ce n'était pas dans l'esprit du protestantisme. Toujours est-il qu'au synode de Châtillon, en 1664, l'usage de loger isolément ou à deux ou quatre, chez un hôte, prévalait. Ils y étaient généralement nourris, mais la vie étant devenue plus chère, le synode décida que le prix de la pension serait augmenté et porté à 200, 250 et 300 livres. La pension était payable par quartier et à l'avance. Les parents remettaient à l'hôte l'argent qu'ils voulaient donner à leurs enfants pour leurs divertissements et pour leur blanchissage. L'hôte devait leur fournir, pour un prix déterminé, le bois et la chandelle. Ils devaient avoir un cabinet, mais un lit pour deux. A déjeuner du pain de froment avec toute sa fleur, et un septier de vin pour deux. Au diner et au souper, pain, potage, viande de boucherie, une livre pour deux, pas de dessert et un septier de vin. Le mercredi et le dimanche un rôti. La pension à 250 livres donnait le droit d'avoir, en plus de la nourriture ci-dessus, une demi-livre de beurre pour six au déjeuner, et du dessert et un plat de viande rôtie trois ou quatre fois par semaine.

La diminution universelle de l'austérité protestante, l'indulgence des maîtres, la facilité des parents à mettre de plus grosses sommes d'argent à la disposition de leurs enfants, affaiblirent la discipline primitive de l'école. Les protestants étaient devenus riches. Ne pouvant embrasser d'autres carrières que celles du commerce ou de la finance, ils avaient accaparé toutes les situations lucratives et ils détenaient presque tout l'argent de la France. Leurs enfants se sentant riches jouaient au gentilhomme, et, à l'exemple de ceux de ces derniers qui se trouvaient à Saumur, prirent l'habitude de porter l'épée et imitèrent leurs débauches et leur intempérance.

Ce fut d'abord des farces d'écoliers : Escalades par dessus les murs de collège, charivaris, batteries, courses la nuit dans les rues masqués et déguisés. Cela n'était pas bien grave. Mais quand les étudiants en philosophie et les théologiens eurent pris l'habitude de porter l'épée, cela devint plus sérieux. Alors ce fut chaque jour des batailles, des rixes, des duels, quelquefois mortels.

Les exhortations des pasteurs, les censures du Conseil académique ne faisaient rien. Saumur devint une *Place royale* où les étudiants s'appelaient en duel, deux par deux, trois par trois, quelquefois en plus grand nombre.

Ce fut d'abord les philosophes qui donnèrent à la ville le spectacle de leur humeur batailleuse, puis les théologiens suivirent leur exemple et les dépassèrent bientôt en turbulence et en arrogance.

Dès 1641 les plaintes affluèrent de tout côté : les synodes se plaignaient de l'indiscipline des écoliers, les parents blâmaient l'indulgence des maîtres ; les habitants de la ville témoignaient leur indignation de la vie licencieuse des étudiants. Vainement le Conseil prodiguait ses censures. Rien n'y faisait.

C'étaient les étudiants en théologie qui se promenaient publiquement avec les filles de la ville, vêtus de grandes chemises bouffantes et de perruques extravagantes ; c'est un philosophe que ses camarades poursuivent l'épée nue à la main ; c'est Desbordes, l'imprimeur, qui se plaint que Thévenin, un étudiant en théologie, lui ait débauché sa servante ; c'est l'apothicaire Amyrault qui accuse Clémenceau (1), proposant, de donner des sérénades à sa femme et d'avoir composé des vers satyriques contre quelqu'un de sa famille.

Devenus la terreur des maris et la coqueluche des femmes, les élèves en théologie donnent des bals, jouent des comédies, font imprimer des vers injurieux pour leurs professeurs, bâtonnent les régents, refusent d'occuper, dans le Temple, les places qui leur sont assignées, brisent les bancs, les tables de communion, se battent en duel, tirent des coups de feu dans les rues, sur les promenades... etc. (2)

On les censure, on les affiche, on les suspend, on les raye du contrôle, on leur ordonne de quitter la ville : l'autorité est méconnue et il faut que le gouverneur emploie la force pour contraindre, de Caux et de Bore à sortir de Saumur.

On défend aux écoliers de fréquenter les salles d'armes, celles de danse (3), de tirer des armes à feu dans leurs

(1) Fils du ministre de Poitiers, Jacques Clémenceau. Je crois que le Warwick républicain de notre époque, est de cette famille.

(2) En 1645, les étudiants en philosophie jouent la Comédie « des Visionnaires » dans le logis de M. le Sénéchal. En 1646, Houllier, physicien, refuse de se placer dans le Temple, au banc des philosophes. Souffleté par le recteur, il l'injurie, court à son logis, insulte sa chambrière, casse ses carreaux et se sauve chez le major du château. Il ne consent à se soumettre que si on lui promet qu'il ne subira pas de peine corporelle. En 1653, Malnoé, Marsac, Herbault sont rayés de la Matricule pour avoir fait un scandale nocturne devant le logis de Mme veuve Lesnier. En 1656, Lubin, étudiant en philosophie, est tué par le portier de la Comédie où il voulait entrer sans payer. On pourrait multiplier à l'infini ces exemples.

(3) Le maître à danser de MM. les Etudiants fut, pendant de longues années, 1625-1642, le sieur Dupuy dit Rideau. Voir Revue d'Anjou 1889.

logis, dans les rues, dans les promenades de la ville, sous prétexte de chasse ; on leur interdit d'user de pétards, de porter des momons, de chanter dans les cabarets, d'y jouer... le tout sous peine de fouet pour les classiques, de censure verbale et de radiation de la matricule pour les philosophes et les théologiens. Rien ne peut faire cesser le désordre (1).

Les peines disciplinaires encourues par les écoliers étaient : pour les classiques, le fouet. Le portier du collège était chargé de l'exécution. Les philosophes et les théologiens étaient appelés devant le conseil, censurés par lui. Si la faute était grave, l'interdiction de suivre le cours pendant un certains temps et, dans le cas de récurrence, l'étudiant était rayé du contrôle et l'on écrivait à ses parents de venir le chercher. Dans ce cas, l'attestation demandée aux professeurs et aux pasteurs lui était refusée.

Lorsque le délit était d'ordre politique, les duels par exemple, la question était plus délicate. Les lois étaient sévères. L'Académie hésitait à mettre l'étudiant « au hasard de tomber entre les mains de la justice ». Aussi on évitait de donner trop de publicité à l'affaire et on cherchait à l'étouffer.

Il y avait aussi des punitions d'ordre moral : la réprimande publique au temple, la suspension de la Cène, l'excommunication.

Enfin on ne peut mieux comparer, au point de vue de la conduite et des mœurs, les étudiants de l'Académie en 1650, qu'aux élèves de l'École de cavalerie, en 1850.

Cette peinture d'une Université au XVII^e siècle suffira, je pense, à ceux qui seraient désireux de connaître quelle était, à cette époque, la vie de la jeunesse scolaire.

Je reprends la biographie des ministres de l'église de Saumur.

Délégué au synode de 1618, Bouchereau lui fit connaître que le choix du conseil académique s'était porté sur Lacoste ou Caméron pour remplacer Gomar. On demandait que l'examen des candidats eut lieu à Saumur. La date en fut fixée au mois d'août, et cinq pasteurs furent désignés pour y assister. Du Moulin, de Paris ; Vignier, de Blois ; de la Buissonnière, d'Alençon ; Préau, de Vitry, et Chauffpie, de Niort. Fleury, ministre de Loudun, fut choisi comme modérateur, avec Bouchereau pour adjoint (2).

Au printemps 1619, Bouchereau fut chargé de rendre compte au synode des raisons qui avaient décidé du

(1) 1648. Le logicien du Pas est tué dans une batterie entre physiciens et logiciens.

(2) Reg. de l'Académie.

choix de Caméron. A son retour, supplié de remplacer Cappel comme Recteur, il y consentit malgré ses nombreuses occupations. Ce fut pendant son rectorat que l'Economie fut instituée.

En 1620, Bouchereau assista au synode d'Alais, et à son retour fit un rapport sur les actes et les lois promulguées dans ce synode. Il avait obtenu des députés que 300 livres fussent accordées au collège de Saumur pour l'agrandissement des classes devenues insuffisantes, et 20 écus pour l'imprimeur de l'Académie.

Il fut désigné par ce synode, avec du Moulin, Parrisod, Cottièrre et La Coste pour postuler le titre de professeur de théologie (1).

Au mois d'avril 1621 une violente émeute éclata à Tours à la suite de l'enterrement d'un protestant. Le cimetière des Réformés fut saccagé, le temple du Plessis, pillé et incendié, les deux pasteurs de Tours se réfugièrent à Saumur avec beaucoup de membres de leur église (1). L'église de Saumur et ses ministres témoignèrent, dans cette occasion, à leurs frères de Touraine, la part qu'ils prenaient à leur malheur en les aidant de leurs biens et de leurs prières (2).

Elle était elle-même dans la désolation. La guerre contre Rohan était déclarée. Le roi marchait contre le Midi. Louis XIII, conduit par Luynes, était allé de Tours à Thouars et de là se dirigeait vers Saumur. Il avait bien promis à Duplessis qu'il n'occuperait cette ville que passagèrement et qu'il la lui rendrait dans trois mois. Mais une fois maître de la place, il refusa de la restituer et Duplessis, privé de son gouvernement, dut se retirer à la Forêt-sur-Sèvre. L'Académie ne se montra pas ingrate envers son bienfaiteur et, dans un adresse, elle lui témoigna la part qu'elle prenait à son affliction et le remercia des biens qu'elle avait reçus de lui. (3)

Le départ de Duplessis donna lieu à quelques troubles à Saumur. La populace catholique, oublieuse des bienfaits de son ancien gouverneur, excitée par les prédications d'un Carme vagabond, forma le projet de massacrer les protestants. Du Sault, le nouveau gouverneur, n'eut aucun mal à réprimer cette petite sédition (4).

La mort de Luynes mit fin à la guerre. Le Cardinal de Richelieu le remplaça et on ne tarda pas à sentir la main

(1) Dupin de St-André, *Hist. du protestantisme en Touraine*, p, 167 et suiv.

(2) Le ministre de Tours, Cottièrre, épousa, à Saumur, Marguerite Amyrault, sœur du ministre de cette ville, septembre 1624. Etat-civil pro.

(3) Bibli. d'Angers mss. 893 — Bodin. Rechercher. Reg de l'Académie.

(4) Benoit. Hist. de l'Edit de Nantes,

ferme du nouveau ministre. Les protestants furent autorisés à tenir un synode national. Il s'ouvrit à Charenton, dont le temple, incendié en 1621, fut rebâti. Auguste Galand, conseiller du Roi, procureur général de son domaine de Paris, le présida (1).

Dans ce synode, il fut question de la Prédestination.

La doctrine de Caméron y fut examinée. Reconnue orthodoxe, Primerose et Caméron furent désignés pour exercer une charge de professeur de théologie à l'Académie de Saumur. Mais Galand ayant présenté une lettre du roi datée de St-Germain 25 septembre, par laquelle le roi déclarait que son intention était « que Primerose et Caméron » ne soient pas employés en qualité de ministre ou de » professeur public non à cause de leur naissance, mais » pour des raisons qui importent au service du roi. » L'assemblée ordonna que cette lettre fût insérée dans les actes du synode (2).

L'Académie se trouvait frappée dans ses intérêts les plus chers, et tout espoir de rétablir Caméron dans sa chaire lui était enlevé. Le conseil crut néanmoins devoir tenter un dernier effort. Bouchereau fut chargé d'écrire à Galand pour le prier d'agir auprès du roi, pour qu'il revint sur sa décision. Ce fut en vain (3).

En 1626, une violente épidémie de petite vérole frappa Saumur (4). Elle dura plusieurs années. En 1627 Bouchereau perdit sa femme (5). Malade lui-même, il ne pouvait vacquer aux devoirs de son ministère. Un grand nombre d'enfants ne pouvaient être baptisés, M. de Besse, gouverneur de la ville, s'opposant à ce que Daillé, postulant, baptisât. Daillé avait été demandé, comme ministre, par l'église de Saumur en 1625. On espérait qu'il pourrait remplacer Caméron, mais appelé par l'église de Paris, il quitta Saumur en 1626 (6).

La difficulté que l'on trouvait à se procurer un

(1) Galand était protestant et sortait de l'école de Saumur. Les synodes ne pouvaient se tenir hors de la présence d'un officier royal de la Religion P. R. commis par le roi.

(2) F. F. 20.962.

(3) Cette lettre de Bouchereau, que je regrette de ne pas pouvoir citer toute entière, est un modèle de style et de dignité.

(4) Etat-civil Protestants. Il y eut cette année 90 décès.

(5) Mme Bouchereau mourut le 30 août 1627.

(6) Daillé précepteur des petits-fils de Duplessis, pasteur à Saumur, en 1625, fut appelé à l'église de Paris. Il y resta 44 ans. Il passait pour le plus habile théologien de son temps. Guy Patin avoue que Daillé fut le plus grand homme que les protestants aient eu depuis Calvin. Elève de Caméron, ami d'Amyrault, il introduisit, dans l'église de Paris, la doctrine de la grâce universelle qu'il défendit par de nombreux écrits. Il est l'auteur du touchant récit des derniers moments de M. Duplessis.

professeur de théologie décida le conseil à prier MM. Bouchereau, Cappel et Amyrault de se charger de ce cours. Ils consentirent à donner quelques leçons.

Député, en 1624, au synode de Prcuilly, Bouchereau s'opposa de tout son pouvoir à la translation de l'Académie à Loudun. Il assista au synode d'Anjou (3 mai 1629). Ce fut le dernier acte de sa vie.

A son retour il accepta la charge de Recteur, poste qu'il n'occupa pas longtemps, car il mourut le jour de Noël de l'année 1630, à six heures du matin.

Moïse Amyrault avait été demandé comme pasteur à la place de Daillé. Il était, dit Bayle (1), originaire de Bourgueil. Bourgueil n'étant pas un lieu d'exercice, il fut sans doute baptisé dans une localité voisine, peut-être à Poitiers. Son père se nommait Amyrault de Vauduisson et devait être parent des Amyrault de Saumur (?)

Il fut élevé au collège protestant de Poitiers où il fit son droit, sur les conseils de Bouchereau, son compatriote, il vint à Saumur faire sa théologie sous Caméron. Il en embrassa les doctrines sur la grâce et la prédestination et toute sa vie en resta l'ardent défenseur. Nommé pasteur à St-Aignan, il n'y séjourna que dix-huit mois. L'Eglise de Saumur l'appela à la place de Daillé ; il arriva dans cette ville, en 1624. Le 22 mars 1627, il épousa Marie Aubineau (2) dont il eut un fils et une fille (3).

Le pasteur Amyrault mourut, le 18 janvier 1663, à 68 ans.

Amyrault fut un des plus habiles théologiens de son temps. Ses principaux ouvrages sont : *Le traité de la Grâce et de la Prédestination*, 1636 ; *La vie de la Noue, dit Bras-de-Fer* ; *Les traités de Libre Arbitre, des Droits du mariage, celui de la Souveraineté des Rois..... etc...* Envoyé comme député de Saumur au synode de Charenton 1631, il fut désigné par l'assemblée pour haranguer le roi et lui présenter les plaintes des Réformés. Il obtint de ne pas prononcer sa harangue à genoux.

(1) J'ai adopté la biographie de Bayle qui, en qualité de disciple de Chouet, avait dû être bien renseigné sur la vie d'Amyrault. On trouve à Saumur au xvii^e siècle, Claude Amyrault, sergent royal 1598. Noé Amyrault sa femme Madeleine Beaupoll, 1637. René, fils de Claude, apothicaire. Amyrault de Vauduisson, à Bourgueil, mort 1660.

(2) Etat-civil protestants.

(3) Moïse Amyrault le jeune épousa Marie Théard. Attaché à la cour comme gentilhomme ordinaire de la Fauconnerie, avocat au Parlement de Paris. Il s'enfuit à la Haye à la Révocation. La fille d'Amyrault, le pasteur, épousa Bernard de Hautmont et mourut en 1645, après dix-huit mois de mariage. Sa mère, X. Aubineau, était fille de X. Aubineau, marchand, sieur de Painperdu. Cette famille est originaire du Loudunais. Etat-civil protestants Saumur. id. Loudun, Rôle des fiefs de Touraine.

Le cardinal de Richelieu qui goûtait fort l'esprit conciliant du ministre de Saumur, l'entretient plusieurs fois en particulier.

Pendant le synode de Charenton, la doctrine de Caméron sur la Grâce fut vivement attaquée par du Moulin, pasteur à Paris. Amyrault, de retour à Saumur, répondit par son traité de la Prédestination qui excita presque une guerre civile parmi les protestants. Les pasteurs du Poitou s'élevèrent contre cette doctrine qu'ils accusaient d'être favorable aux idées catholiques. Envoyé, en 1637, au synode d'Alençon avec Josué de la Place et d'Huisseau, Amyrault se disculpa devant l'assemblée qui le renvoya avec beaucoup d'honneur et imposa silence sur ces questions. En 1643, trois proposants comme ministres, ayant été refusés, après avoir subi leurs examens devant le synode de St-Maixent, « non pas pour leur incapacité, mais pour les opinions qu'ils ont dit avoir reçues dans l'Académie de Saumur de « leurs professeurs de théologie, le conseil de l'Académie « les engagea à prendre courage, d'autres provinces ne suivant pas l'exemple du Poitou. »

En réponse à la condamnation publique que le synode de Saint-Maixent avait faite de la doctrine d'Amyrault sur la prédestination, l'Académie décida que son Traité de la Grâce serait traduit en français et invita les professeurs de l'Ecole à faire savoir à leurs collègues des Académies de Montauban et de Nîmes et aux pasteurs du Poitou que leurs sentiments étaient conformes à cette doctrine. Le synode de 1645 imposa de nouveau silence au contradicteurs du pasteur de Saumur. Enfin en 1649, Guillaume Rivet, sieur de Champvernon, ministre à Taillebourg, moins intolérant que son frère André (1) parvint à réconcilier du Moulin avec Amyrault.

Le Cardinal de Richelieu qui, lors de ses rapports avec Amyrault, en 1631, avait reconnu en lui un esprit modéré et tolérant, songea à lui lorsqu'il fut question de son fameux projet de fusion des catholiques et des protestants. La Milletière et Grotius en étaient les plus actifs propagandistes. Le cardinal envoya à Saumur le P. Jésuite Audebert pour conférer, sur ce sujet, avec Amyrault. Ils dinèrent ensemble chez le lieutenant de Roi. Il n'y eut point de Bénédicité. Le Jésuite offrait l'abandon de plusieurs dogmes des moins importants :

(1) Rivet André, fécond et savant théologien, ministre à Thouars, se fixa en Hollande où il mourut recteur de l'illustre Ecole d'Orange. Il prit avec ardeur la défense de l'ancienne Dogmatique.

L'invocation des Saints, le Purgatoire, le mérite des œuvres. Amyrault abandonnait la Coupe offerte aux laïques, etc., mais on ne put s'entendre sur le dogme de l'Eucharistie. La conférence échoua.

En 1652, la cour était à Saumur. Le cardinal de Mazarin ayant entendu dire que le Pasteur Amyrault avait pris pour texte de son sermon, ces mots : « Craignez Dieu et honorez le Roi », le fit venir pour le complimenter. Il lui dit : que c'était grâce aux protestants et à leur fidélité, pendant les troubles de la Fronde, que le Roi devait son royaume. Amyrault l'assura que le Roi n'avait rien à craindre des protestants et que, si Henri IV avait été dans la *nécessité* de leur accorder l'Edit de Nantes, aujourd'hui ce serait *une grâce*.

Amyrault était très partisan de l'autorité royale. Dans son ouvrage de la Souveraineté publié en 1650, au moment de la mort de Charles II, il se prononça hautement pour l'obéissance passive et blâma les prises d'armes des protestants.

Amyrault, avec son esprit vif et conciliant, plaisait beaucoup au Maréchal de Brézé. Ce dernier l'invitait souvent à Milly et, quand il venait à Saumur, ne manquait jamais d'aller le visiter. Pendant sa dernière maladie il lui demanda ses prières.

Des évêques eux-mêmes n'hésitaient pas à le voir, et Hardouin de Péréfixe, évêque de Chartres, quand il vint à Saumur pour accomplir un vœu que la reine mère avait fait à Notre-Dame des Ardilliers, lui rendit visite. Le grand Bossuet, dans l'histoire des variations, loue l'ingéniosité qu'a mis Amyrault à défendre le dogme de la Prédestination.

Ami fidèle, il honora toujours la mémoire de son maître Caméron ; il imitait ses manières et jusqu'au son de sa voix.

Dans ses rapports avec ses élèves, il apportait le même esprit de tolérance et de modération ; on blâmait même son indulgence et souvent les synodes durent l'avertir de montrer moins de faiblesse pour les fautes des étudiants. Il n'y eut qu'avec son collègue d'Huisseau qu'il ne put jamais s'entendre.

Très aumônier, il donnait aussi bien aux catholiques qu'aux protestants, même aux moines. Pendant les dix dernières années de sa vie, il abandonna aux pauvres ses gages de pasteur. En mourant il légua 300 livres à l'Académie.

Amyrault fut plusieurs fois recteur et principal (1).

La mort d'Amyrault fut le signal de la décadence, non seulement de l'église, mais de l'Académie de Saumur. Plus de grands ministres comme Bouchereau et Amyrault, plus de professeurs renommés dans le monde entier comme les Cappel, les Josué de la Place, les Lefebvre. Parmi les étudiants

(1) Bayle, dic. historique. Rég. de l'Académie. Il existe un portrait d'Amyrault avec un distique de Bon. Sa place serait au Musée du Château.

ni discipline, ni respect pour leurs maîtres, ni zèle pour leurs études. Tout le monde se plaignait du relâchement des mœurs de la jeunesse scolaire, de la faiblesse des recteurs (1).

Là où il aurait fallu la main de fer d'un Duncan, on ne trouvait que la faiblesse d'un Beaujardin, le manque d'autorité d'un jeune Cappel.

Le second ministre de Saumur, d'Huisseau, quoique théologien d'un certain mérite, avait le grand défaut, aux yeux de ses élèves, de ne pas partager les idées du grand Amyrault. Si l'on joint à cela le mauvais vouloir des officiers du roi, l'animosité du clergé catholique qui, se sentant soutenu par l'intendant de la province et par l'administration centrale, redoublaient leurs attaques contre les protestants, l'on comprendra comment cette Université si florissante périt en moins de trente ans, sans laisser, dans la mémoire des habitants d'une ville qu'elle avait rendue si prospère, célèbre même dans l'Europe entière, le moindre regret, à peine un souvenir.

Bernard de Beaujardin, originaire de la Rochelle, avait été demandé par l'église de Saumur comme second pasteur. Il fut installé dans son poste en 1643. Sans grande capacité, mais de mœurs très pures, il joua, pendant les quarante ans qu'il gouverna cette église, un rôle assez effacé. Beaujardin, se renfermant dans ses fonctions ministérielles, refusa la chaire de théologie qui fut occupée par Pajon (v. p. 33). On dut le solliciter plusieurs fois pour lui faire accepter les honneurs du Rectorat. Il fut désigné, avec Bernard de Hautmont, gendre d'Amyrault, pour recueillir et présenter, aux Commissaires royaux, les titres de l'Académie. Après la fermeture de l'église de Saumur et la démolition du temple, Beaujardin se retira à la Rochelle auprès de sa fille. Il ne tarda pas à abjurer. Son grand âge et la faiblesse de son caractère lui servent d'excuses. Sa femme, Jeanne Huet, était fille de Jacques Huet, sénéchal de l'Isle Bouchard (2).

Beaujardin fut secondé, dans son ministère, par Jean d'Huisseau, dont le père était médecin à Saumur (3). Il fit ses études à l'Université de Sedan, sous du Moulin et Rambures, et fut appelé, par l'église de Saumur, vers 1654 (4). D'Huisseau qui avait adopté les idées de ses maîtres sur la Prédestination, fut presque toute sa vie brouillé avec Amyrault. En 1665, il fut désigné pour recueillir, avec Bouchereau le jeune et Doull, les papiers

(1) Voir p. 37 et suiv.

(2) Etat-Civil Protestants Saumur.

(3) Idem. François d'Huisseau, médecin du roi. Sa femme Catherine Pancheure.

(4) Etat-Civil Protestants 1645. Jean d'Huisseau, sa femme Françoise David. En 1666, enfants qui ont été baptisés à Bourgueil, par M. d'Huisseau.

et titres de l'Académie qui devaient être présentés aux commissaires royaux.

L'Académie était obligée, depuis quelque temps, de chômer la plupart des fêtes de l'église romaine, ce qui nuisait beaucoup aux études. D'Huisseau fut chargé d'examiner quels remèdes on pourrait trouver à cet état de choses. Le conseil décida que si une de ces fêtes tombait un mardi ou un jeudi, il y aurait classe toute la journée du mercredi.

D'un esprit peu élevé, brouillon et imprudent, présomptueux et entêté, d'Huisseau avait publié un petit livre où il disait que chacun était libre de sa doctrine, ce qui tendait à détruire la foi. Accusé devant le synode d'Anjou, en 1670, il se défendit mal, se bornant à dire qu'il n'était pas l'auteur de l'ouvrage. Il fut déposé, les membres du synode trouvant que ce n'était guère le moment de dire de telles choses, alors que le clergé et la cour faisaient tous leurs efforts pour inspirer aux Réformés un projet de réunion avec les catholiques. D'Huisseau mourut à Saumur le 26 septembre 1672 (1).

Il fut remplacé par Henry Philipponeau de Hautecour, sieur de Montargis, fils de l'avocat du roi à Saumur, qui assista, comme député de l'église de cette ville, au synode tenu à Bellesme en 1672 (2).

Au synode de 1677, Beaujardin, âgé et devenu infirme, le consistoire demanda que Barin (3) fut adjoint, comme second ministre, à M. de Hautecour. Quoique le consistoire eut négligé de consulter les églises de la Province, le synode approuva le choix de Barin, malgré les irrégularités commises.

MM. de Beaujardin et Barin furent donc les derniers ministres de l'église de Saumur.

Le 8 janvier 1685, l'Académie fut fermée et huit jours après l'exercice du culte fut interdit.

La Révocation

La Révocation fut certainement un acte impolitique ; mais ce fut surtout un acte odieux en ce sens qu'il mit les protestants dans la nécessité de choisir entre leurs intérêts matériels et ceux de leur conscience. Si elle avait été brutalement accomplie, elle aurait pu être excusée. Ce n'aurait été qu'une faute. Mais cette forme d'hypocrisie légale, ces subter-

(1) Reg. de l'Académie. *Haag*. Etat-civil protestants.

(2) Id. *Haag*. En 1685 on trouve Hautecour, ministre de l'église de Tours. Dupin de Saint-André. *Histoire du protestantisme en Touraine*. Reg. de l'Académie.

(3) Barin, ministre à Saumur.

fuges judiciaires qu'on employa en firent une infamie. Il fallut aux protestants une singulière patience, une patience de huguenot, comme on disait alors, pour avoir supporté ces tracasseries, ces mille coups d'épingle dont, pendant trente ans, il furent accablés. On peut dire qu'ils furent *administrativement* torturés. Mais ce qui étonne plus encore que la soumission des victimes, c'est l'inintelligence des bourreaux. Si l'on comprend que la passion obscurcisse quelquefois à tel point l'esprit des loules qu'elle leur fait perdre le sentiment de leurs intérêts, on ne s'explique guère que les hommes les plus éclairés d'une ville, les magistrats de la cité, ne se rendent pas compte du tort qu'ils causent à cette ville, en aidant à la destruction des institutions qui en font sa grandeur et sa prospérité.

Ce fut cependant ce qui eut lieu à Saumur. Saumur ne vivait que de son Académie ; elle faisait son renom et sa richesse. Les Saumurois furent les premiers à porter à l'église et à l'Académie le coup dont elles devaient mourir.

En 1661, l'Assemblée du clergé avait demandé que les églises fussent tenues de présenter les titres de leur fondation. En 1670, des commissaires furent choisis pour les examiner. Ce fut, pour l'Anjou, l'intendant Voisin de la Noiraye et Henri de Soucelles, baron d'Oiray. Le syndic du clergé d'Anjou, Claude Deyneau, adressa alors à ces commissaires une requête pour demander que les anciens du Consistoire et le Recteur de l'Académie, fussent mis en demeure de fournir leurs titres. Avertis par l'exemple des nombreuses églises déjà fermées, ils n'avaient pas attendu cette sommation pour les réunir. Beaujardin et Bernard de Hautmont, gendre d'Amyrault, avaient été chargés de les rassembler.

Le 24 mars 1670, l'affaire fut portée devant l'intendant. Le syndic du clergé d'Anjou, les habitants catholiques de la ville de Saumur, Messire François de Tallouet, commandeur des Commanderies de Loudun et de Saint-Jean de Saumur, membres dépendant de la commanderie de Moulins, demandeurs, d'une part, et les habitants de la R. P. R. de Saumur, défenseurs, d'autre part. Les premiers ayant présenté une requête à l'intendant « en fin que ceux de la Religion présentassent, audit intendant, les titres en original, en vertu desquels ils exercent publiquement leur religion et tiennent Ecole et Académie. »

Quatre livres furent ainsi présentés par les défenseurs :

« 1^o Un livre relié couvert en parchemin, intitulé : Dépar-
tement des familles de l'église protestante de Saumur, fait
au mois de décembre 1591.

» 2^o Un registre baptistaire du 1^{er} janvier 1592 au 8
septembre 1624.

» 3^o Un acte d'accord fait le 31 décembre 1596 par devant

» Prestre, notaire, entre Estienne Fresneau et Catherine
» Pellault, sa femme, et Messire Philippe du Plessis, dans
» lequel il est dit : qu'en 1590, lesdits Fresneau et Pellault
» avaient vendu le lieu et emplacement où fut bâti le Temple,
» par ledit Duplessis. Ci-joint une procuration du 20 janvier
» 1601, donnée par François Greslier, ministre, Pierre Cutin,
» Michel Jain et plusieurs autres faisant la plus grande et
» saine partie de ceux de la religion réformée de cette ville, à
» M^{re} François Drugeon, conseiller du Roy et avocat à
» Saumur, et M^{re} Briand Nyotte, aussi conseiller du Roy, et
» autres au nombre de quatorze, auxquels les dicts de la
» religion réformée donnent pouvoir d'accepter pour eux et
» ceux de la religion, le don que M^{re} Philippe du Plessis-Marly
» et Charlotte Arbeleste son épouse leur font du Temple
» qu'ils ont fait construire, y compris les logis, appartenances,
» allées, issues et advenues dudit Temple, joignant d'ung
» costé la muraille de la ville et d'ung bout la grande rue de
» la porte du Bourg. » Duplessis se réservait sa vie durant,
en usufruit, une partie des logis et une tour joignant les murs
de la ville.

Le syndic du clergé et les habitants de Saumur prétendaient aussi que les protestants avaient usurpé, sur la maison de Ville, certains terrains et maisons pour y bâtir leur Académie.

Les protestants produisirent en outre : « un contrat de
» vente de 1604, dressé par Rat, notaire à Saumur, par lequel
» noble homme René Bouchet vend à noble F^{ois} Drugeon,
» tant pour lui que pour ceux de la R. P. R., deux corps de
» logis pour l'administration de l'Académie et du Collège. Le
» reste des bâtiments occupés par le Collège était une maison
» située près la maison de Ville que Joseph Deslandes et
» Pierre Congnet, anciens, avaient acquis de l'hôpital. »

Tels furent les titres de propriété que les protestants de Saumur purent fournir. Il est vrai qu'ils ne purent produire les lettres patentes d'autorisation d'ouverture d'une Académie exigées par l'ordonnance royale, mais seulement la réponse du Roi aux cahiers de 1602 sur la demande de l'ouverture, à Saumur, d'un Collège et d'une Académie :

« Il plaist au roy d'accorder aux Académies de Saumur
» et de Montauban les immunités, privilèges et prérogatives
» dont jouissent les autres Académies de ce royaume. »
C'était la reconnaissance formelle de celle de Saumur. Confiant dans la parole de son maître, Duplessis avait négligé de faire enregistrer cette promesse.

Voisin et d'Oiray furent d'un avis contraire. Le premier concluait : que défense fut faite aux protestants de Saumur de continuer l'exercice du Culte ; que le Temple soit démoli à leurs frais ; que le collège et l'Académie fussent fermés et

que les maisons de ces édifices fussent donnés aux P. de l'Oratoire, ainsi que la Bibliothèque. (1)

Les parties furent envoyées devant le roi et son Conseil. Les protestants durent de nouveau produire leurs moyens de défense. Les choses traînèrent en longueur. Le clergé et le conseil de ville d'Angers présentaient requête sur requête pour hâter l'issue du procès. Il y avait à Angers une Université Catholique, mal rentée, mal pourvue de professeurs, qui faisait triste figure auprès de celle de Saumur. Les commerçants de la ville voyaient, avec jalousie, les étrangers affluer à Saumur et y répandre la richesse et la prospérité. En dehors de toute question religieuse, les intérêts matériels étaient en jeu. Aussi, lorsqu'en 1680, l'Académie d'Equitation de Saumur fut supprimée, le Conseil de Ville d'Angers s'adressa au grand écuyer pour le supplier de ne point nommer un autre écuyer à Saumur, « cars il n'y avait point d'autres Académies dans la » province que celle d'Angers, cette ville en recevrait un grand avantage ».

Au mois de février 1679, le Conseil du roi ayant besoin de s'éclairer, prescrivit à Alphonse du Tertre, sieur de Petit Bois, lieutenant particulier à Saumur, de se transporter dans le Temple et de désigner un expert pour en visiter les bancs et sièges et un peintre chargé d'en faire la description figurée. (2)

Le 21 février 1679, du Tertre, assisté de M^e Baltazard Durson, sieur d'Aubigny, conseiller du roi à ce siège, se transporta dans le temple et, en présence de M^{re} Etienne de Brays, ministre de la R. P. R. et de Jean Audouys, marchand ancien de l'église, qui ont dit : « qu'ils étaient très soubzmis » aux ordres du roi et pretz à les exécuter. Ils ont déclaré » n'avoir parmi eux aucuns magistrats, ni officiers d'aucun » corps, ni aucun banc qui puissent les distinguer les uns » des autres, sauf celui où les ministre et les anciens se » placent. » (3) Le procureur du roi ayant insisté, malgré cette déclaration, pour que la description figurée du Temple soit faite, René Gondouin, architecte, et Thomas Bérard, peintre, sont nommés pour cela.

Le temple fut de nouveau visité en 1680, 15 mars, par l'intendant Tubœuf qui, concluant dans le même sens que du

(1) F. F. T. T. 239 — Bibli. d'Angers mss. 873 pièce 68. contredits de production. Le syndic du clergé d'Anjou, demandeur, contre les habitants de la ville de Saumur faisant profession de la R. P. R., défendeurs.

(2) Arch. M^{ales}, d'Angers Reg. de Conclusions B. B. 95 f^o 147. 8 Juin 1680. Le m^{te} de l'Académie d'équitation, S^t Vual, était protestant. F. T. T. T. 239. Note V.

(3) F. F. T. T. 239. J'ai donné dans un précédent bulletin la description du Temple de Saumur d'après le rapport de Gondouin et de Bérard.

Tertre, trouva qu'il n'existait rien dans ce temple qui fut contraire à l'ordonnance royale du 2 janvier 1679. (1)

A la suite de cette visite, le frère Elziard d'Angers, capucin indigne et missionnaire apostolique, ainsi qu'il se qualifie, écrivit au marquis de Châteauneuf (2) que les catholiques ont auguré de cette visite « que bientôt on verra un ordre pour » détruire le presche et mesme l'Académie et établir icy » l'empire de Dieu ». Il lui indique « les mesures à prendre » pour humilier l'orgueil de Babylone et disposer ses enfants » à changer de mère et à revenir au sein de l'Eglise. »

M. de Châteauneuf n'avait pas besoin des conseils du P. Elziard pour molester les protestants. Il savait comment il fallait s'y prendre pour les atteindre, non seulement dans leurs croyances, mais aussi dans leurs biens. Le consistoire de Saumur, comme la plupart de ceux des autres églises, avait des revenus provenant de legs faits par des particuliers dans un but charitable ou religieux. Sous prétexte que les consistoires employaient ces revenus à empêcher les conversions, l'Etat mit la main sur ces donations, et, par une déclaration du 15 janvier 1683, donna ces biens aux hôpitaux, à charge, bien entendu, dit la déclaration, « que les pauvres de la R. P. » R. y seront admis, comme les catholiques, sans y pouvoir être contraints de changer de Religion. » (3)

Les matériaux provenant de la démolition du temple devinrent, comme les autres biens du Consistoire, la propriété de l'hôpital.

Le dernier jour était venu. Le 8 janvier 1685, l'Académie et le Collège de Saumur furent supprimés, sous prétexte que leur fondation n'avait pas été autorisée par lettres patentes. Défense fut faite à tous ministres, professeurs, régents, d'enseigner soit publiquement, soit en particulier, sous peine de 3.000 livres d'amende. Les bâtiments usurpés par l'Académie devaient faire retour à la Ville et le roi pourra disposer de la maison de l'Académie ainsi que de la Bibliothèque.

Le 15 janvier, nouvel arrêt du Conseil d'Etat qui interdit « pour toujours l'exercice public de la R. P. R. dans la ville » de Saumur ; le temple qui y est construit sera démoli » jusqu'à ses fondements, à la diligence du syndic du clergé » du diocèse d'Angers ; les frais de la démolition seront pris, par » préférence, sur la vente qui sera faite des matériaux et sur » l'emplacement du temple ; sera rétablie l'ancienne rue qui » allait autrefois de la porte du Bourg aux basses rues (4). »

(1) L'arrêt du Conseil d'Etat prescrivant la visite des Temples protestants, est du 2 Janvier 1679.

(2) F. F. T. T. 239

(3) F. F. 239 D^{on} du 15 janv. 1683 confirmée le 21 août 1682. Note VIII : Biens et effets du consistoire.

(4) F. F. 239. Petit in-4° de 4 pages, chez François Ernou, imprimeur ordinaire du roy et des P. de l'Oratoire à Saumur.

Les arrêts pour la démolition du temple étant arrivés, on commença dès le lendemain.

« Gy yrès avec les gardes de Monsieur de Comenge pour » empescher la canaille de faire du désordre ce qui pourest » aussy empescher les ouvriers de travailler. Je peu vous » assuré, monseigneur; que ses pauvres malheureux sont » dans une grande soumission. Les ministres m'ont prié de » vous escrire, Monseigneur, pour leur donner du temps pour » ce retiré; ils ont de grandes familles, et il fait fort vilain. » Vous ordonnerés, s'il vous plaist, le temps qu'ils pouront » restés issy. » (1)

Malgré les soldats envoyés par Comminges (2), des violences odieuses eurent lieu au lieu nommé le Sépulcre. C'était une sorte de cimetièrre qui joignait les murs du temple où l'on enterrait les personnes de marque et les étrangers. Plusieurs princes allemands y étaient ensevelis. « Le peuple, » pendant la démolition du Temple, y étant entré, avait osté » les corps des cerceuils de plomb et jetté les cendres au » vent. » « On espère que le Roi conservera aux protestants ce » lieu qui leur sert de cimetièrre, quand celui qu'ils ont à la » Bilange est inondé ». (3)

Le 20 janvier, Jacob de l'Estang, accompagné du sieur Donalle, notaire, se transporta à la maison de l'Académie et, en présence de Jacques de Prez, écuyer, ministre et professeur en théologie, principal du Collège, fit ouvrir la bibliothèque et se fit présenter les catalogues des livres et manuscrits qu'elle renfermait. De Prez présenta le catalogue qu'il avait fait faire lors de son entrée en charge de Principal au mois d'avril 1681.

Degouy, marchand libraire, fut chargé de faire l'estimation de ces ouvrages. Il fallut huit jours pour le dresser. Degouy estima le tout 1300 livres.

Enfin le 18 octobre 1685, une déclaration royale, révoqua l'Edit de Nantes. Après avoir scellé l'Edit de Révocation, le vieux chancelier, le Tellier, prononça les paroles du cantique de Siméon et déclara ne plus vouloir se servir du sceau qu'il avait appliqué sur l'Edit pour aucune autre expédition.

Quels furent, à Saumur, les effets de la Révocation ? Non seulement par suite du départ des maîtres, des écoliers et des marchands étrangers, sa population diminua (4), mais au

(1) Lettre de Jacob de l'Estang de Ry, lieutenant particulier à Saumur, à M. de Châteauneuf. Non datée. F. F. 239.

(2) Comminges, gouverneur de Saumur.

(3) F. F. 239. Voir note VIII. Je crois que cette bibliothèque fut donnée aux P. de l'Oratoire. En 1790, elle revint par un juste retour de choses, à la ville et forma, avec celle de l'abbaye de Fontevrault, le fond de la Bibliothèque municipale.

(4) Les opinions sur la dépopulation de Saumur, en 1685, sont partagées. Je n'entreprendrai pas de les mettre d'accord.

point de vue intellectuel et commercial, la ville fut décapitée. Saumur, la ville principale de l'Anjou, la plus connue, la plus fréquentée, la plus riche (1), l'Athènes du protestantisme, devint une petite bourgade de province vivant de son commerce local et des potins de ses habitants. Je ne crois pas que la population protestante indigène émigra en grand nombre ; je crois plutôt que les conversions y furent nombreuses et faciles. L'Angevin n'est pas de nature à résister, par la violence, à l'autorité, quelle qu'elle soit. Ils se soumi- rent aux décrets qui abolissaient leur culte avec la même facilité qu'à toute autre ordonnance de police. Le gouvernement voulait qu'ils fréquentassent l'église ; ils le firent avec la même soumission qu'ils allaient au Temple lorsque leur gouverneur était protestant.

Aussi la liste des martyrs de la Révocation n'est-elle pas longue à Saumur. Sans doute, il y eut des confiscations de biens (2) des internements de protestants récalcitrants dans dans les châteaux royaux, mais, comme condamnations à des peines corporelles, je ne connais que celle de Jérémie Camin, et encore sa femme en fut-elle, en grande partie, la cause.

Jérémie Camin (3) était un pauvre ouvrier, blanchisseur de son état. Comme la plupart de ses concitoyens, il avait ostensiblement abjuré. Étant tombé gravement malade, sa femme, la nommée Iston, lui persuada de se rétracter. Cela vint aux oreilles du juge-prévôt Fovier qui, escorté de Claude Persac, son commis-greffier, se transporta dans la maison de Camin, avec le curé de Saint-Pierre. Malgré les exhortations du Curé, qui l'engagea à penser à sa conscience et à se confesser, Camin, qui sans doute se croyait à ses derniers moments, refusa. Le curé s'étant retiré, le juge Fovier entra, et en présence de divers témoins remontra au malade que son refus mettait son corps, ses biens en danger et qu'il le rendait coupable du crime de relaps. Camin déclara qu'il ne voulait pas mourir en la religion catholique romaine. Le juge fut obligé de dresser procès-verbal et Camin, revenu à la vie, fut condamné en mars 1687, par arrêt du Parlement de Paris, aux galères à perpétuité. Sa femme qui se vantait, dans les assem- blées clandestines qui pendant quelque temps se tinrent à Saumur, d'avoir été la cause de la rétractation de son mari, fut dénoncée et enfermée dans le Château (4).

Ainsi moururent, sans grand bruit, l'église de Saumur et sa célèbre Académie.

(1) Arch. Males d'Angers, Reg. des Conclusions B. B. f^o 96 et 175. Le conseil de la ville d'Angers remercie l'évêque d'avoir procuré à la ville cet avantage (la fermeture de l'Académie) dont on a sujet d'espérer de très heureux effets, commercialement je pense.

(2) Notes III.

(3) Note IV.

(4) F. F. 239. Note X.

NOTE I. — *Noms des habitants de Saumur qui prirent part au pillage des églises de cette ville et à celui de l'abbaye de Saint-Florent, en 1562. D'après le procès-verbal fait à la suite de ce pillage. (Mss. de la Bibliothèque municipale de Saumur).*

Amyrault, Saumur et Angers. Augirard.

Beaubon, Bessay (le capitaine), Giron de Bessay, fameux capitaine huguenot. Voir Le Lièvre, *Hist. des Protestans, t. III.* p. 32. Voir Haag. Poitou. Boussay (Cuillot de). Bournizeau (le capitaine), Poitou. — Bourdon, Boutin-Didier dit l'Image, Saumur.

Cailleteau Etienne, sieur de la Caille. Charbonnier Jean, receveur des traites, Saumur. Charbonnière (les enfants du sieur de la). Gabriel Prévôt. Sa femme Madeleine de Marconnay, Poitou. Chauvreau (Alexandre du). Corneille (le capitaine), Ecossais. Coustard Jehan, Saumur.

Delalande Jacques, Saumur, Montsoreau. Delavau Jacob, fermier de Saint-Florent, Saumur, Loudunais. Delavau Guillot, idem. Derouet Benoit, Saumur. Drugeon Jacob, avocat, Saumur.

Fauveau, Gasteliers, notaires.

Georgeau, gendre de Robert Le Maczon, avocat du roi, Saumur, Angers. Godins (les) Jehan et Guy. Godin Georges, sieur de Douces, de Forge et de Vauboureau ; sa femme, Renée de Saint-Aignan, Saumurois, Angers. Goufon René, hôte de l'Ange, Saumur. Grouard, sergent royal. En 1596, Paul Grouard, élu, Saumur. Guespin René, apothicaire. Guyolle, Saumur.

Jaunais Florent. Jacob, notaire royal, Saumur. Jonnault, fermier de Saint-Florent.

Lambert Jean, greffier du mesurage, Saumur. Latour (le capitaine). Le Bœuf Jehan, juge de la Prévôté, Saumur, Paris. Le Bœuf Marc, contrôleur du mesurage, Saumur. Lecompte Michel. Le Maczon Robert, avocat du roi, Angers. Lévêque Pierre, dit fief Gourdan, Saumur. Lizière (Jehan). Ludo, orfèvre, Saumur.

Macé, Amaury, sergent royal. Maliverne François et Jean, Saumur, la Vignole. Mareau, Jean et François, Marc Antoine Mareau, sieur de Bois-Guérin, gouverneur de Loudun, Loudunais. Mignetière (le capitaine), fut envoyé en 1572, par Charles IX, pour reconnaître la côte du Pérou. Mocquet René, sieur de Fergé. Mongeville, de Varennes. Morice Mathurin, médecin à Saumur. Morin Jean, en 1565, un Morin Jean, peintre à Angers.

Nyert ou Nyort Jehan (de), Saumur.

Ogier Guillot, avocat, Saumur. Oudry Pierre, notaire royal, Saumur.

Pain Jehan, sergent royal, Saumur. Petitbois. Piart, le receveur, Pierre (Valentin de la), Pierre (maitre), clerc de Bourneau.

Richard Pierre, libraire à Angers.

Tigné ou Tigny, le capitaine (Jacques de Beauveau dit), (Voir Haag.) Thorigny Mathieu, avocat, Saumur. Tyreau, Guillot, orfèvre.

Vallier François, apothicaire, Vallière Jehan, Valory Jehan, Verdigné, l'élu.

NOTE II.— *Enfants de Tanguy Le Fèbvre, nés à Saumur*

1650.— Baptême de Daniel, baptisé le 22 Janvier 1650, fils de Tanguy Le Fèbvre et de Marie Olivier, sa femme. Parrain Daniel de Lerpinière, marraine, Marie Girard, femme d'Isaac Peltier. Baptême célébré par d'Huisseau.

1651.— Baptême de Jacques fils de Tanguy Lefèbvre et de Marie Olivier, Parrain M. Champoni, étudiant en théologie, et marraine Mlle Cappel.

1653.— Baptême d'Isaac, fils de Tanguy Lefèbvre et de Marie Olivier. Marraine Mlle de la Place.

1654.— Dimanche 8 mars 1654 a été baptisée par M^r de Beaujardin (en blanc) de Tanguy Lefèbvre. Son parrain Moïse Parrau, étudiant en théologie, sa marraine, Théard, femme de Moïse Amyrault. Signé Marie Théard, Isaac Parrau, Beaujardin, pasteur. De la main de Bodin « Je présume que cet » acte informe est celui d'Anne Lefèbvre, si célèbre sous celui » de M^m• Dacier. »

1658.— Baptême de Tanguy Lefèbvre fils de Tanguy Lefèbvre et de Marie Olivier. Parrain Nyotte, marraine Jeanne Bernard.

1669.— Aujourd'hui 27^{me} jour de janvier 1669 a esté baptisé Tan-gui (sic) Lesnier, fils de Jean Lesnier, marchand libraire, et d'Anne Lefèbvre, ses père et mère. Duquel a esté parrain Daniel de Lerpinière, marchand libraire, et marraine Magdelaine Lesnier, femme de Jean Ribotteau, marchand libraire, lesquels ont dit que cet enfant était né le 23^{me} jour du dit mois et ont signé le père, le parrain et la marraine. Signés : Cottière, ministre, de Lerpinière, Magdeleine Lesnier.

1669.— Aujourd'hui 7^{me} jour de février 1669 a esté enterré Tanguy Lesnier, fils de Jean Lesnier et de Anne Lefèbvre,

auquel enterrement ont assisté M^r Lefèbvre le grand-père, M^r Bouchereau, docteur médecin, qui ont dit que l'enfant était âgé de 15 jours. Signé : Bouchereau, de Lerpinière et Tanguy Lefèbvre.

1672.— Aujourd'hui 12^{me} jour de septembre 1672 a esté enterré le corps de deffunct Tanguy Lefèbvre, ci-devant régent en l'Académie de Saumur, décédé aujourd'hui, auquel enterrement ont assisté les sieur Isaac Peltier et Jean Audouy, marchands, qui ont dit que, lors de son décès, il estoit âgé de 58 ans ou environ.

1675.— Aujourd'hui 13 février 1675, a esté enterré le corps de deffunct Jean Lesnier, marchand libraire et imprimeur, décédé ce même jour. Auquel enterrement a assisté Jean Ribotteau son beau-frère, libraire et imprimeur, et D. de Lerpinière.

1684.— Aujourd'hui 22 janvier 1684, a esté enterré le corps de Marie Olivier, veuve de Tanguy Lefèbvre, auquel ont assisté Abraham Meure et Lefèbvre dénomés marchands, qui ont dict que la deffuncte estoit âgée de 70 ans ou environ.

NOTE III. — *Protestants fugitifs*

Druet. On trouve dans le registre Etat-Civil protestant 1622, Druet de Chinon. 1635-1678, Paul Druet, sieur de la Chesnaye, père de Jean Druet, professeur de philosophie à l'Académie. — Recettes et dépenses des biens des religionnaires fugitifs faictes par Jacques Proust, sieur de Serdelle, f^o 2 de de l'Etat fourni (1^{er} janvier 1713 au 1^{er} janvier 1714).

1^o Les loyers d'une maison sise à Saumur appartenant au sieur Paul Druet fugitif, ainsi que la métairie de la Fouctrie, paroisse de Blou.

Paul Druet avait des frères et des sœurs sortis, comme lui, du royaume.

Cartier Jacques, ministre, Etat 1707-1708, une Rente. Sanson ou Tanson, une maison dont il s'est en allé nuitamment.

M^{me} de la Chouasnière, Marguerite Georgeau, femme de M^{re} Le Bigot de la Chouasnière, avocat au Parlement, religionnaire fugitive à laquelle appartenait la terre de la Chouasnière affermée par sentence du Châtelet du 22 février 1702. Il avait été adjugé à la dicte dame une pension de 10.000 livres à prendre sur les biens du sieur Le Bigot, son mari.

Elle avait une fille, Claude, aussi fugitive.

NOTE IV. — *Noms des Protestants de Saumur condamnés
ou emprisonnés*

Camin Jérémie, condamné aux galères à perpétuité. Voir page 00.

De Lerpinière Etienne, étudiant en théologie, enfermé dans la tour Constance du château d'Aigues-Mortes. Condamné à la déportation, embarqué sur le navire « N.-D. de la Bonne Espérance » avec d'autres réformés, fit naufrage, parvint à se sauver, se réfugia en Amérique. (Benoit, Edit de Nantes).

M^{me} des Nouhes Elisabeth, fille de Jacques des Nouhes de la Tabardière, qui avait épousé la plus jeune des filles de Duplessis, Anne de Mornay. Enfermée en 1692 au château d'Angers, transférée au château de Saumur, expulsée de France ainsi que son mari Philippe de Juigné.

Tallement, sieur des Réaux. J'ignore si c'est le fils ou l'auteur des *Historiettes*. Enfermé au château de Saumur 1687.

La Cappelle. M^{me} de la Chouasnière (voir note III) château de Saumur 1687.

Tinnebec, marchand hollandais, arrêté sur l'ordre de Jacob de l'Estang, gouverneur de Saumur, pour avoir fait enlever nuitamment tout ce qu'il avait pu de ses effets. (F.F. 239).

Il y eut sans doute d'autres protestants de Saumur emprisonnés, mais leurs noms ne me sont pas connus.

NOTE V. — *Académie d'Equitation*

Extrait des Registres de Délibération du Conseil de ville de Saumur, n^o 166, décembre 1681.

Sur ce qui a été représenté par les Echevins que Sa Majesté avait fait défense au sieur de St-Vual à cause de sa R. P. R. de continuer l'exercice pour enseigner à monter à cheval dans l'Académie de cette ville. Que les habitants jugent qu'il est important de ne pas perdre un avantage si considérable pour le bien public, à cause du grand nombre d'étrangers que cet exercice « y attire et dont ils sont en » possession depuis deux siècles, il est décidé qu'on » présentera, sous la protection de l'abbesse de Fontevault, un » placet à sa Majesté pour lui en demander le rétablissement. »

« Saint-Vual fut remplacé par le sieur Dumont qui » estoit arrivé dans cette ville en si mauvais équipage que les » habitants jugeaient tous que cet établissement leur serait pré- » judiciable pour le dégoût que donnerait ce changement aux » étrangers en voyant l'Académie si mal garnie. Dumont » n'avait que 5 ou 6 chevaux, plus propres à courir un relai » qu'à monter des gentilshommes.

La ville offrit au sieur Dupré, qui avait travaillé avec M. de Saint-Vual, de se charger de l'Académie en lui donnant une certaine somme pour l'achat de ses chevaux.

On demandera un brevet d'écuyer pour M. Dupré au grand Ecuyer.

Saint Vual avait eu pour prédécesseur, à l'Académie, M^r Maliverné, sieur de Lessigny. La ville lui donnait 150 livres. Le manège était près des Grandes Halles de la Billange. Il travaillait dans les Halles, sauf pendant le temps des foires. (1).

NOTE VI.— *Libraires et Imprimeurs Protestants de Saumur
1591-1625*

Porteau Thomas 1603. Son père était receveur du Mesurage. Sa femme Madeleine Hay, fille de Jehan Hay, demeurant à Thouars et y tenant collège. Imprimeur.

Mignon Benoit et Mignon Simon, libraires, 1609.

Moussat Jehan, 1612, sa femme Marie Porteau. Imprimeur. Bernard, 1614. Libraire.

Giraud Claude, 1615. Libraire.

Cuyon Louis, imprimeur, 1619.

Pasqual Louis, imprimeur, 1608.

Rousselet, imprimeur, sa femme dame Lesnier.

Ribotteau Jean, imprimeur, sa femme Madeleine Lesnier, 1632.

Girard Claude, libraire, 1648. Girard Pierre libraire, 1657.

Lesnier Jean, libraire, sa femme Marie La Briche, 1628 ; mort 1658.

Lesnier Jean, libraire, fils du précédent, sa femme Anne Lefèbvre, 1668

L'Erpinière Daniel, son fils Paul, pasteur à Vendôme.

Péan René, libraire, proche les Agneaux.

Pièdedieu, typographe.

Desbordes, Isaac et Henri, imprimeurs.

Ernou, imprimeur des P. de l'Oratoire.

NOTE VII.— *Etat des Gages dus par L'Académie aux Professeurs
et Régents le 29 Janvier 1685*

Au sieur de Hautecourt, professeur en théologie, principal du Collège, 715 livres.

Au sieur de Prés, professeur en théologie, principal du Collège, 867 livres.

Au sieur Cappel, professeur en hébreu, 866^l 13 sols.

Au sieur Druet, ci-devant professeur en philosophie, 311^l.

(1) Archives M^{ales} de Saumur, série BB 2, folio 166. Lessigny fief, paroisse de Couziers.

Au sieur Villemandie, ci-devant professeur en philosophie, 333^l 65^s 86^d.

Au sieur Faujoux, à présent professeur en philosophie 250^l.

Au sieur Renaudet, à présent professeur en philosophie, 200^l.

Au sieur Meure régent de la première classe, 875^l.

Au sieur Lefèbvre, le jeune, ci-devant régent de la 2^e classe, absent depuis trois ans, 337^l 10^s.

Au sieur de Boisabert, à présent régent de la 2^e classe 722^l.

Au sieur Gouin, régent de la 3^e classe, 326^l.

Au sieur Broussart, ci-devant régent de la 4^e classe, 1281^l 17^s.

Au sieur de Prés le jeune, à présent régent de la 4^e classe, 52^l 10^s.

Au sieur de Salnay (ou Jalnay), régent de la 6^e classe, 82^l 10^s.

Arrêté au Conseil Académique, le 29 janvier 1685 FF 239,

NOTE VIII.— *Inventaire et estimation des ouvrages dont se composait la Bibliothèque de l'Académie. 20 Janvier 1685*

Cet inventaire fut fait en présence de Jacob de l'Estang, lieutenant du roi, Doualle, notaire à Saumur, et de Jacques de Prez, ministre et professeur de théologie, par François Degouy, marchand libraire et imprimeur dans cette ville. Le notaire Doualle en dressa le catalogue. Il fallut huit jours entiers pour l'achever. Il fut terminé le 27 janvier. « Le dit » commissaire Jacob de l'Estang s'est nanti des clés et a » apposé son cachet sur les fermetures de la dicte Académie, » jusqu'à ce qu'il plaise à sa Majesté autrement en » ordonner. »

D'après Degouy « cette bibliothèque ne comprend qu'un » manuscrit in-4^o au nombre de 810 feuilletz escritz en » parchemin, en langue hébraïque et latine, par Rémond » Martini *ordinis Prædicatorum* en 1276. » Degouy déclare que la plupart des livres « sont reliés en parchemin et mal » conditionnez et que ceux reliés en veau, il y en a aussy une » partie mal conditionnez et en lettres *gotique*. Il estime qu'il » y a environ 600 in-f^o, 260 in-4^o, 600 in-8^o et 12 autres plus petits. » Le tout selon Degouy « est de nulle considération, et » vaut au plus la somme de 1300 livres. » F. F. T. T. 239 (1).

(1) Degouy était un libraire, ce n'était pas un bibliophile.

NOTE IX. — *Biens du Consistoire et de l'Académie*

Les déboires auxquels ont donné lieu récemment la liquidation des biens des congrégations, eurent lieu, lors de la confiscation qui fut faite, en 1685, des biens des Consistoires et des Académies. La déclaration du 15 janvier 1683 et l'arrêt du Conseil d'Etat du 15 janvier 1685, avaient attribué ces biens aux hopitaux des lieux où étaient ces consistoires, à condition que les pauvres de la R. P. R. y seraient reçus « s'en pouvoir être contraints de changer de religion ».

Les biens du Consistoire de Saumur se composaient d'une rente de 350^l, donnée par Duplessis et par sa femme, par testament en date de 1606, à savoir : 200^l pour l'entretien des ministres ; 100^l pour un pensionnaire, étudiant en théologie ; et 50^l pour les pauvres du Consistoire, cette rente était assignée sur la traite domaniale de la Rochelle. Ceux de l'Académie consistaient : en une maison louée 160^l, par les administrateurs de l'hospice général, d'une autre maison sise rue de la Maison de ville, affermée 70^l. De la Bibliothèque de l'Académie qui avait été vendue 1550^l, sur quoi les administrateurs ont été obligés de payer la somme de 190^l aux libraires qui avaient fourni les livres à la dite Académie et dont le prix leur était encore dû.

En 1686, les administrateurs de l'hôpital (on dirait aujourd'hui, les liquidateurs) se plaignaient, dans un mémoire adressé au roi, que l'affaire n'avait pas été fuctueuse.

« Ils se sont mis, disent-ils, en possession des biens » meubles et immeubles qu'ils ont pu découvrir et ont tasché » d'en éclairer les droits ; mais pour cette affaire il y a si peu » de *sûreté*. Ils ont consumé une bonne partie des revenus » ordinaires de l'hôpital (1) pour restablir la maison où se » tenait l'Académie. Ils ont été obligés d'entreprendre un » procès contre les héritiers de M. Duplessis. Cette poursuite » leur a coûté plus de 800^l, de sorte qu'avec les réparations » aux maisons et les frais d'instance ils ont consumé plus de » deux mil livres ».

NOTE X. — *Programme des Etudes à l'Académie*
(1683 et 1684)

1^o Pour la Théologie. Un professeur expliquera un compendium de Théologie et les principales controverses. Un autre les passages choisis du Vieux et Nouveau Testament.

2^o Pour l'hébreu, lorsque M^r Cappel commencera la

(1) Le revenu de l'hôpital était de 3.000^l pour entretenir, pendant l'automne et l'hiver, plus de 100 pauvres, 14 religieuses, et 6 serviteurs qui y sont attachés.

grammaire, M^r Alpron lira aux étudiants les plus avancés quelques livres de l'Écriture, et aussi à son tour lorsque M^r Cappel l'aura expliqué, au 1^{er} semestre, M^r Alpron la reprendra au 2^{me}. On lira la grammaire hébraïque, la Genèse depuis le premier jusqu'au 755 et quelques des petits Prophètes.

3^o Pour la Philosophie, suivant l'ordre accoutumé, l'un des professeurs expliquera la Logique et la Morale, l'autre la Physique et la Métaphysique.

4^o Pour ce qui est des classes :

Dans la 1^{re} on lira pendant le premier semestre : *Scientia Rhétoric. Contracta Vossü. Orationes Ciceronis pro Archià et pro Marcello, Horatii Carminum Lib. 3, 4, 5, Homeri Odysseæ 1, 2, 3.*

Au 2^e semestre : *Philippica, Florus, Œneidos Lib. 5, 6, Anacréontes Carmina Selecta.*

5^o Dans la 2^e au 1^{er} semestre : *Terentii Hautontimo, roumenos et Adelphii, Metamorph. d'Ovidii lib. 1, 2, Saint-Marc et Saint-Jean cum Gramm. Græca. Prosodia repetio cum praxi.*

Dans le 2^{me} semestre : *Tractatu de tropis et figuris Ciceronis de Officiis lib. Œneidos lib. 1, 2, 3, Isocrates ad Nicoclem.*

6^o Dans la 3^e au 1^{er} semestre : *Commentari Cæsaris lib. 1, 2, 3, 4, Ovidii Métamorph. lib 6 et 7 Saint-Mathieu cum repetitione Gramm. Græciæ, cum praxi.*

Au 2^e semestre : *Ovidii épistoles 5 priores Planti amphitryo. Les Actes. Prosodia cum praxi.*

7^o Dans la 4^e, 1^{er} semestre : *Aurelius Victor, Gramm. Græca et Radices linguæ Græca.*

2^e semestre, Saint-Marc, *Phædri fabuli Justine, lib. 23.*

8^o Dans la 5^e, 1^{er} semestre : *Grammatica latinæ cum facilionibus. Syntax eos regulis et utrum que partis praxi ad aliquit Corderii.*

2^e semestre : *Catonis disticha cum alphabeto Græco.*

9^o Dans la 6^e : (cette classe ne fut établie que dans les dernières années de l'Académie) : *Declinationes nominum et Congregationes verborum. (1)*

NOTE XI. — *Extrait des Registres de l'Etat - Civil des Protestants*

Les Registres de l'Etat-Civil des Protestants ne peuvent donner aucune indication précise à l'égard de la population protestante. D'abord ils sont généralement très mal tenus. Ensuite on baptisait à Saumur les enfants de petites communautés protestantes de la sénéchaussée comme, par exemple, celles de Montreuil et de Bourgueil ; enfin on confondait les

(1) Reg. de l'Académie.

décès de la population flottante, et elle était considérable, avec ceux de la population sédentaire

Je ne puis donner que quelques chiffres pris au hasard, sans pouvoir fonder aucune conjoncture sur eux.

Le premier Registre commence le 28 janvier 1591 et se termine en 1624.

1594, baptêmes 42 ; 1595, 35.

1596, décès de Jehan de l'Espine 19 septembre.

1601, baptême de Catherine de Jaucourt, fille de Jehan de Jaucourt, chevalier, seigneur de Villearnoud, et de Marthe de Mornay. Parrain le duc des Deux-Ponts, marraine Madame de Rohan.

1603, baptême d'un enfant de Jacques de St-Germain et d'Elisabeth de Mornay.

1604, baptêmes 42, parmi :

Charlotte de St-Germain, petite-fille de M. Duplessis ; sa marraine Charlotte de Nassau, dame de la Trémoille.

1605, baptêmes 42.

1609, baptêmes 44.

1611, baptêmes 63. Beaucoup d'étrangers se trouvaient à Saumur, à cause de l'Assemblée des Protestants.

1615, baptêmes 62. Une fille naturelle, chose très rare parmi les protestants à cette époque.

1618, baptêmes 49.

1621, baptêmes 64. Beaucoup d'enfants de l'église de Tours, alors dispersée, sont baptisés à Saumur.

1624, baptêmes 32.

Registre des Mariages

Le premier inscrit est du 13 février 1600.

1611, mariages 18. 1612, 10. 1613, 11.

1621, mariages de protestants de Tours, célébrés à Saumur.

Registre des décès

Ce registre commence le 10 janvier 1608.

1608, décès 46, parmi : de la Verrye, gendre de défunct (sic) M. du Plessis, enterré en le petit sépulcre de Monseigneur du Plessis, par son commandement. Il est mort d'apoplexie.

1609, décès 25, dont Sibelfiel, gentilhomme anglais, enterré dans le cimetièrre de Nantilly. On eut bien du regret de cette mort, parce qu'il s'était noyé dans cette rivière de Loire.

1616, décès 72. Epidémie. Maliverné Pierre, appelé M. de la Vignolle, grand capitaine de son temps.

1619, décès 57. L'épidémie continue.

Le registre finit en décembre 1625.

Autre registre commencé le 7 février 1626

1626, décès 90. L'épidémie reprend de plus belle.

1629, décès 32.

1632, décès 29, dont Sébastien de Sebottendorf, natif de Silésie, gouverneur de Messieurs les princes de Lignes et de Briegk, en Silésie.

1643, décès 31.

A partir de 1646, le registre est très mal tenu : 4, 5, 10 décès sont seulement inscrits par année.

Du 22 mars 1657 à 1658, décès 32.

1658, Henri de Superville, médecin.

1661, décès 89, dont Philippe de la Verrye, écuyer, sieur de Bazouges, enterré dans la grotte, contre la chaire.

1667, décès 22.

Dans ce même registre, se trouve inscrits des mariages, à partir de 1627.

*Registre des baptêmes de Religionnaires,
1625-1667*

1627, baptêmes 27. Prévost Gabriel, sieur de Charbonnières. Sa femme, Madelaine de Marconnay.

1634, baptêmes 42 ; 1637, 39 ; 1639, 52 ; 1645, 29. Parmi les parrains et marraines, le marquis d'Agen et Mademoiselle de la Primaudaye. Spaars Gustave, gentilhomme suédois.

1646, baptêmes 38. Parrain Waldron Thomas, Anglais. Son atesse le prince Guillaume Landgrave de Hesse Cassel. Marraine, haute et puissante dame Marie Delanoue, veuve de feu messire comte de Lozière, maréchal de France, gouverneur de Bretagne.

1648, baptêmes 46, dont Nicolas Papin, fils de Nicolas et de Marie le Royer.

1649, parrain Jean Georges, duc de Mecklembourg.

1653, baptême d'Olympe, fille de Gédéon, sieur des Réaux et de dame Elisabeth de Rambouillet, baptisée aux Reaux, le 26 novembre 1653, par Moïse Amyrault. Parrain Jean Jacobé, écuyer, sieur de Frémont ; marraine Catherine de Rambouillet, veuve de M. de l'Etang.

1659, baptêmes 48, parmi, Charles de Brune, sieur de Valton.

1644, baptêmes 35, dont de Farcy, étudiant, parrain.

Le registre finit décembre 1667.

*Autre registre commençant le 15 Janvier 1668,
finissant le 18 septembre 1675.*

En 1668, 29 décès, 5 mariages, 22 baptêmes.

1671, Otto Diderik Schaek, chambellan du roi de Danemark, étudiant. Parrain Superville Jacques, docteur-médecin.

1674, Tinnebec Henry, fils de René et de Marie Van Bullestracte.

1675, 27 décès, 4 mariages, 20 baptêmes.

Autre registre, commençant en 1675.

1675, Leurs Henry, Bragman Jérôme, serviteurs à la raffinerie de sucre. Milord, comte de Plymouth, parrain.

1677, Hendrig Jacques, écossais, tailleur. Miller Gabriel, gentilhomme de Genève.

1679, Semitsberg, gentilhomme de son Altesse le prince de Wurtemberg.

1680, décès 27, mariages 6, baptêmes 15.

Raynole van Warchim, gentilhomme de Grise, parrain.

1683, décès 30, mariages 5, baptêmes 21.

Ici finit l'état-civil des protestants.





